

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

LE PROPAGATEUR DES BONS LIVRES

BULLETIN

BI-MENSUEL



DE LA LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH

Un bon livre est un ami : n'en ayons que d'excellents.

Abonnement : 25 centins par an.

CADIEUX & DEROME, ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES, 1603, RUE NOTRE-DAME, MONTRÉAL.

MONSIEUR DE LAUBERIVIERE

CINQUIÈME ÉVÊQUE DE QUÉBEC

1739-1740

DOCUMENTS ANNOTÉS

PAR

M. l'abbé CYPRIEN TANGUAY

1 BEAU VOLUME IN-8, TEXTE ENCADRÉ

PRIX FRANCO 50cts.

LETTRES D'APPROBATION.

Québec, 30 janvier 1885.

RÉV. M. CYP. TANGUAY, Ptre., Ottawa.

Monsieur,

J'ai parcouru avec beaucoup d'intérêt et d'édification les DOCUMENTS ANNOTÉS sur Mgr de Lauberivière que vous avez eu l'obligeance de m'envoyer.

J'approuve de tout cœur la pensée que vous avez eue de les faire imprimer. Outre leur valeur historique, ils sont bien propres à édifier leurs lecteurs, et je recommande ce petit livre comme devant faire partie de nos bibliothèques paroissiales.

Veillez agréer, monsieur, l'assurance de mon dévouement.

† E. A., Arch. de Québec.

Evêché d'Ottawa, 31 janvier 1885.

LA VIE DE MGR DE LAUBERIVIERE par monsieur l'abbé Cyprien Tanguay, ne peut qu'édifier tous ceux qui la liront.

La charité, le zèle, le dévouement de ce digne Prélat lui méritent encore l'admiration qu'ont professée pour lui ceux qui ont eu le bonheur de le connaître, tant en France qu'au Canada.

Plus ses vertus seront connues, plus le peuple catholique les proclamera à la gloire de Dieu et de son serviteur, et plus aussi son exemple de sainteté produira de salutaires effets dans les âmes.

Un jour viendra, espérons-le, où cet évêque selon le cœur de Jésus recevra les honneurs que l'Eglise décerne à ses saints... Nous l'appelons de tous nos vœux.

En attendant, nous recommandons la lecture de sa vie, si pleine d'intérêt, qui ne saurait manquer d'exciter dans les cœurs un plus grand désir de se dépenser pour Dieu et pour le prochain.

† L. THOMAS, Ev. d'Ottawa.

Saint-Hyacinthe, 22 février 1885.

M. l'abbé C. TANGUAY,

Mon cher Monsieur,

J'ai reçu ce matin l'exemplaire de la " Vie de Mgr de Lauberivière " que vous avez bien voulu m'adresser. Mes plus sincères remerciements pour votre bienveillante attention.

Vous avez été bien inspiré de ressusciter, par votre publication, la mémoire de ce saint pontife qui n'a fait qu'apparaître au Canada, et qui y a cependant laissé un souvenir de vertus si vivace, qu'un siècle et demi n'a pu les faire oublier. Qui sait si



MGR DE LAUBERIVIERE

CINQUIÈME ÉVÊQUE DE QUÉBEC.

votre ouvrage n'est pas l'indice providentiel que nous devrions songer au travail important de sa béatification. Il me semble qu'il y a les matériaux voulus pour cela. Ce serait une gloire et une protection pour notre Canada. Je demeure bien sincèrement,

Mon cher monsieur,

Votre tout dévoué en N. S.

† L. Z. Ev. de Saint-Hyacinthe.

Au Révérend Monsieur C. TANGUAY, Ottawa.

Monsieur

Je viens de recevoir de M. Sénécal, la Vie de Monseigneur de Lauberivière, et je vois que vous en êtes l'auteur. Permettez-moi, monsieur, de vous en offrir mes félicitations.

Cet excellent ouvrage ne manquera pas d'intéresser tous ceux qui le liront.

Que Dieu vous bénisse, monsieur l'abbé, et qu'il vous fasse réussir dans toutes vos entreprises.

Veillez croire au respect avec lequel je me soustris, monsieur l'abbé,

Votre très humble serviteur,

† G. Arch. de Martianoopolis.

Résidence Saint-Janvier,
Sault au Récollet, 24 fév. 1885.

Evêché de Sherbrooke, 25 mars 1885

M. l'abbé CYP. TANGUAY, Ottawa.

MON CHER MONSIEUR,

Je vous remercie de l'envoi que vous m'avez fait des " Documents Annotés " sur Mgr de Lauberivière.

Je viens d'en terminer la lecture, et je suis heureux de joindre mes félicitations à celles que vous avez déjà reçues.

En faisant connaître davantage la vie de ce jeune et saint évêque qui offre et sacrifie sa vie pour le salut de ses frères, vous rendez un véritable service à l'histoire ecclésiastique de notre pays, en même temps que vous présentez aux familles catholiques un livre où tout respire la foi, la piété et la charité chrétienne.

Je prie le Seigneur de bénir vos travaux afin qu'ils puissent contribuer à sa gloire et à la sanctification des âmes.

Veillez agréer l'expression de mes bien dévoués sentiments en Notre-Seigneur.

† ANTOINE, Ev. de Sherbrooke.

Rimouski, 5 avril 1885.

RÉV. M. C. TANGUAY, Ottawa.

Cher Monsieur,

Je profite de quelques moments de loisir, ce soir, pour vous remercier de l'exemplaire de votre travail sur Mgr de Lauberivière que vous avez eu l'obligeance de m'offrir dernièrement. Vous avez très bien fait de rééditer, avec des notes, ces documents si intéressants et si édifiants tout ensemble.

Votre affectionné en N. S.

† JEAN, Ev. de Saint-Germain de Rimouski.

LE CONCILE DE BALTIMORE.

LETTRE PASTORALE DE NN. SS. LES ARCHEVÊQUES ET EVÊQUES DES ÉTATS-UNIS, ASSEMBLES AU TROISIÈME CONCILE PLÉNIER DE BALTIMORE, AU CLERGÉ ET AUX LAÏQUES DE LEURS DIOCÈSES.

(Suite.)

LE FOYER CHRÉTIEN.

Nous avons à peine besoin de vous rappeler, bien-aimés frères, que si la vie de famille ne serait point régulièrement suffisante pour remplacer l'absence des bonnes influences ou combattre l'action des mauvaises dans l'école, il est également vrai que tout ce que l'école chrétienne pourrait faire serait insuffisant sans la coopération de la famille chrétienne. Les écoles chrétiennes répandent la semence, mais les familles chrétiennes doivent d'abord préparer le terrain et ensuite favoriser la semence et la conduire à maturité.

1^o LE MARIAGE CHRÉTIEN. — La base du foyer chrétien est le mariage chrétien, c'est-à-dire le mariage contracté selon la religion et cimenté par la bénédiction de Dieu. Si grande est l'importance du mariage pour le bien temporel et éternel de l'humanité, que de même qu'il a eu Dieu lui-même pour fondateur dans la loi ancienne, de même dans la loi nouvelle il a été élevé par notre divin Sauveur à la dignité d'un sacrement de la religion chrétienne. Les goûts et les instincts naturels ont leur valeur et leur poids propres; mais ils ne doivent pas être par eux-mêmes un motif décisif dans une démarche aussi importante qu'un mariage chrétien; ils ne sont pas non plus une sûre garantie de l'accomplissement des hautes fins pour lesquelles le mariage a été ordonné. Pour que des santés et des vies chrétiennes soient sagement et justement unies, Dieu doit les unir et la religion sanctionner l'union; et bien que l'Église permît parfois les mariages mixtes, elle ne le fait jamais sans regret et sans un sentiment d'anxiété pour le futur bonheur de cette union comme pour le salut éternel de ses fruits.

2^o L'INDISSOLUBILITÉ DE MARIAGE. — L'indissolubilité du lien du mariage fait la sécurité de la famille chrétienne. Le mariage chrétien une fois consommé ne peut être dissous que par la mort. Qu'on comprenne bien que l'autorité lui-même, bien qu'il puisse légitimer la séparation *a mensa et thoro*, ne peut dénouer le lien du mariage de manière à permettre à l'une ou l'autre des parties de se remarier durant la vie de son conjoint. Le divorce légal n'a pas devant Dieu le moindre pouvoir de dénouer le lien du mariage et de rendre valide un mariage subséquent. "Que l'homme ne sépare point ce que Dieu a uni." D'accord avec tous les croyants chrétiens et les amis de la civilisation, nous déplorons le mal engendré par les lois de divorce de notre patrie. Elles ébranlent tous les fondements de la société. Que les catholiques au moins se rappellent que de tels divorces sont nuls en conscience. Qu'ils entrent dans l'état du mariage seulement pour des motifs purs et saints, et avec les bénédictions de la religion, spécialement avec la bénédiction de la messe nuptiale. Et alors, loin de désirer des motifs de s'échapper de leur union, ils se réjouiront de ce qu'elle ne pourra être brisée que par la mort.

3^o LES VERTUS DU FOYER. — L'atmosphère dominante du foyer chrétien doit être la charité chrétienne, l'amour de Dieu et du prochain. L'ambition et l'étude des parents chrétiens devraient être de faire du foyer un sanctuaire, où nulle parole dure, irritée, nulle parole grossière ou paternelle ne doit être prononcée; où la vérité, l'abnégation, le calme doivent être soigneusement cultivés; où la pensée de Dieu, le désir de plaire à Dieu doivent être doucement et naturellement inspirés aux enfants, comme leur principale préoccupation. Du sanctuaire du foyer l'encens de la prière devrait monter vers le Seigneur comme le plus doux sacrifice du matin et du soir. Combien belle et riche en bénédictions est la réunion des parents et des enfants pour la prière du matin et du soir! Nos cœurs sont pleins de consolations lorsqu'au cours de nos visites pastorales nous rencontrons des familles où cette sainte pratique est fidèlement observée. Dans ces familles, nous sommes sûrs de trouver des preuves des bénédictions spéciales du Ciel. La foi, la religion, la vertu y poussent en abondance, et la persévérance finale y est presque assurée. Nous exhortons instamment les parents à adopter cette coutume salutaire. Et si cela n'est pas toujours faisable le matin, que chaque soir du moins, à une heure fixée, la famille entière se rassemble pour les prières, suivies par une courte lecture des saintes Écritures, de l'imitation de Jésus-Christ ou de tout autre livre pieux.

4^o BONNES LECTURES. — Que l'ornement de la maison consiste en tableaux chastes et pieux, et plus encore en livres saints, intéressants et instructifs. Aucune image indécente ne saurait être tolérée dans une maison chrétienne. Le mérite artistique de l'œuvre n'est pas une excuse pour le danger ainsi présenté. Aucun enfant ne doit être exposé à une tentation par ses propres parents dans leur propre demeure. Que les murs soient ornés par tout ce qui rappellera aux habitants, la pensée du divin Sauveur, et de ses saints, et de toutes autres images du grand et du beau qui puissent inciter à la vertu civique et religieuse.

La même remarque s'applique aux livres et aux journaux. Non seulement le roman immoral, vulgaire, à la mode, le journal indécemment illustré et les publications tendant à affaiblir la foi en la religion et en l'Église de Jésus-Christ doivent être absolument pros crits de tout foyer chrétien; mais encore tout ce qui est dangereusement excitant, ou maladivement émouvant,

tout ce qui en un mot est capable d'affaiblir ou d'abaisser la foi et la morale dans le cœur et l'esprit de la jeunesse, doit en être soigneusement banni. Les parents sûrement préviendraient ou défendraient leurs enfants contre tout ce qui pourrait les empoisonner et les rendre malades. Qu'ils soient au moins aussi vigilants contre le poison intellectuel et moral. Mais que les rayons de livres de la famille soient bien fournis de ce qui est à la fois agréable et sain.

Heureusement le fonds de la littérature catholique, aussi bien que celui des ouvrages qui, bien que non écrits par des catholiques ou ne traitant pas de religion, sont purs, instructifs et élevés, est aujourd'hui si large, qu'il ne peut y avoir d'excuse pour courir des risques ou perdre du temps avec ce qui est inférieur, faux ou suspect. Rappelez-vous, parents chrétiens, que le développement d'un jeune caractère est intimement lié avec le développement de son goût pour la lecture. Aux livres comme aux associations, on peut appliquer la sage parole: "Dites-moi qui vous hantez, et je vous dirai ce que vous êtes." N'ayez alors que de bons livres et de bons journaux, que seulement de bons amis soient admis chez vous. Apprenez à vos enfants l'amour de l'histoire et de la biographie. Inspirez leur ambition d'être si au courant de l'histoire et des doctrines de l'Église, qu'ils puissent donner une réponse intelligente à toute demande de bonne foi. Si leur situation le demande, encouragez-les, à mesure qu'ils grandissent, à acquérir une telle connaissance des questions populaires de science et de philosophie, que cela puisse suffire à les affermer dans leur foi et à les cuirasser contre les sophismes.

Nous serions heureux de voir des ouvrages parfaitement solides et populaires sur ces importants sujets, et émanant d'écrivains catholiques, devenir nombreux. Apprenez à vos enfants à s'intéresser spécialement à l'histoire de notre propre patrie. Nous considérons la fondation de l'indépendance de notre patrie, la formation de ses libertés et de ses lois comme une œuvre de la divine Providence; les œuvres de ses ouvriers ayant été plus sages qu'eux-mêmes ne le savaient parce qu'ils étaient guidés par la main du Tout-Puissant. Et si jamais ce glorieux mécanisme est bouleversé ou altéré, ce sera par des hommes oublieux des sacrifices des héros qui l'ont enfanté, des vertus qui l'ont cimenté, et des principes sur lesquels il repose—ou préparés à sacrifier ces principes et la vertu à des intérêts égoïstes ou à des intérêts de parti. Comme nous désirons que l'histoire des États-Unis soit enseignée soigneusement dans toutes nos écoles catholiques et que nous avons redonné qu'on y insiste spécialement dans l'éducation des jeunes étudiants ecclésiastiques dans nos séminaires, de même nous désirons la voir former une part favorite de la bibliothèque et des lectures des familles. Nous devons garder fermes et solides les libertés de notre patrie, en gardant leur fraîcheur aux nobles mémoires du passé et en envoyant de nos foyers catholiques dans l'arène de la vie publique des patriotes, non des hommes de parti.

5^o LES SAINTES ÉCRITURES. — Mais il peut être à peine nécessaire pour nous, bien-aimés frères, de vous rappeler que le trésor le plus précieux de toute bibliothèque de famille, celui dont il faut se servir le plus fréquemment et avec le plus d'amour, doit être la sainte Écriture. Sans doute vous avez souvent vu la brûlante action de grâce d'A Kempis à Notre-Seigneur pour nous avoir donné non seulement l'adorable trésor de son corps dans la Sainte-Eucharistie, mais encore celui des saintes Écritures, "les saints livres pour le bien et la direction de notre vie."

Et vous avez devant vos yeux, fixée à la version de Douai de la sainte Bible, l'exhortation du Pape Pie VI, dans sa lettre à l'archevêque de Florence, que "les fidèles doivent être poussés à la lecture des saintes Écritures; car, dit-il, elles sont des sources très abondantes, qui doivent être ouvertes à tout le monde, afin qu'on en retire la pureté de morale et de doctrine, et qu'on déracine les erreurs qui sont si largement répandues en ces temps corrompus." Et saint Paul déclare "que tout ce qui a été écrit, a été écrit pour notre enseignement; que, par la patience et le secours des saintes Écritures, nous pouvons avoir de l'espoir." Nous espérons qu'aucune famille parmi nous n'est sans une version correcte des saintes Écritures. Parmi les autres versions, nous recommandons celle de Douai, qui est vénérable parce qu'elle a servi à nos pères pendant trois siècles, qui nous vient sanctionnée par d'innombrables autorités, et qui est convenablement annotée par le savant évêque Challoner, par le chanoine Staydock, et particulièrement par le feu archevêque Kenrick.

Mais dans votre lecture, souvenez-vous de l'avertissement d'A Kempis: "Les saintes Écritures doivent être lues dans le même esprit que celui dans lequel elles ont été écrites: si vous voulez en tirer profit, lisez avec humilité, simplicité et foi." Et ayez toujours devant les yeux le principe posé par saint Pierre dans le premier chapitre de sa seconde épître: "Comprenant ceci d'abord, qu'aucune prophétie de l'Écriture n'est faite par interprétation privée, car la prophétie n'est venue par la volonté de l'homme en aucun temps, mais les saints hommes de Dieu ont parlé, inspirés par le Saint-Esprit." Et cet autre, trace par saint Jean dans le quatrième chapitre de sa première épître, au nom de l'Église apostolique enseignante: "Très chers fils, ne croyez pas tout esprit; mais éprouvez les esprits

pour savoir s'ils sont de Dieu. Nous sommes de Dieu, celui qui connaît Dieu nous entend. Par cela nous connaissons l'esprit de la vérité et l'esprit d'erreur." Dans ces deux règles, divinement inspirées, vous avez toujours une sûre sauvegarde contre le danger de l'erreur.

6^o LA PRESSE CATHOLIQUE. — Enfin, parents chrétiens, laissez-nous appeler votre attention sur cette importante vérité, que de vous uniquement et individuellement doit dépendre pratiquement la solution de la question de savoir si oui ou non la presse catholique doit accomplir le grand travail que la Providence et l'Église catholique attendent d'elle en ce temps. La providentielle mission de la presse a été si fréquemment et si hautement traitée par les Papes, par les évêques et par les écrivains catholiques de distinction; leurs paroles ont été si assidûment citées partout, que certainement personne n'a besoin d'arguments pour être convaincu de cette vérité. Mais tout cela sera seulement des paroles en l'air à moins que cela ne soit bien établi pour chaque parent et ne soit pratiqué dans chaque demeure. Si le chef de chaque famille catholique veut reconnaître comme son privilège et comme son devoir de contribuer à soutenir la presse catholique en souscrivant pour une feuille catholique ou davantage, et en se tenant au courant des informations, alors la presse catholique atteindra son légitime développement et remplira la mission à laquelle elle est destinée. Mais choisissez un journal qui soit entièrement catholique, instructif et édifiant; non un journal qui, catholique de nom et de prétentions, serait non catholique de ton et d'esprit, irrespectueux de l'autorité constituée, ou morlant et sans charité à l'égard des frères catholiques.

Bien-aimés frères, une grande révolution sociale se répand sur le monde. Son but caché ou avoué est de détrôner le Christ et la religion. Les avant-coureurs de ce mouvement ont été observés dans notre patrie; laissez Dieu que sa vague montante ne déferle pas sur nous. Il dépend surtout de vous, parents chrétiens, que cela arrive ou n'arrive pas; car ce que seront nos demeures, notre peuple le sera. Nous vous prions donc de peser soigneusement tout ce que nous avons dit sur les conditions diverses qui font le vrai foyer chrétien, et de l'appliquer le mieux que vous pourrez. Et nous exhortons les pasteurs des âmes à avoir sans cesse à l'esprit la pensée que des écoles chrétiennes et des foyers chrétiens de la paroisse doivent dépendre surtout les fruits de leurs labours sacerdotaux. Qu'ils concentrent leurs efforts sur ces deux points; faire les écoles et les foyers ce qu'ils doivent être. Alors ils porteront au Seigneur des gerbes pleines et mûres, et la génération future les bénira pour leur avoir transmis sans altération les dons sans prix de la foi et de la religion.

LE JOUR DU SEIGNEUR.

Il y a dans l'histoire des nations nombre d'exemples lamentables que nous pourrions enregistrer comme des leçons de sagesse pratique. Ce n'est pas le moindre de ces exemples, que l'un des signes les plus certains, que l'une des règles les plus sûres de la décadence religieuse d'une nation, c'est la non-observation du jour du Seigneur. En voyageant à travers de quelques pays européens, un cœur chrétien est affligé par le mouvement, presque sans diminution du labeur et du commerce, pendant les dimanches. L'avidité avarice d'abord juge qu'elle ne pouvait garder le jour du Seigneur; ensuite, des gouvernements insensés ont cédé à l'influence de Mammon et ont relâché les lois qui, pendant des siècles, avaient gardé la sainteté de ce jour, oubliant qu'il y a des principes fondamentaux qu'on ne doit pas sacrifier ni au caprice, ni à la faveur populaire.

Quand, ainsi qu'il arrive d'ordinaire, ce dédain de la religion s'est transformé dans le cours du temps, en hostilité contre la religion, cet oubli du jour du Seigneur a été employé aisément comme un moyen de faire tomber dans le mépris la religion elle-même. L'Église a gemi, a protesté, a lutté, mais elle s'est trouvée presque impuissante à combattre les forces unies de la cupidité publique et de l'influence de César, rangées du côté de l'irréligion. Le résultat en est la profanation lamentable que tous les chrétiens doivent déplorer.

Et les conséquences de cette profanation sont aussi manifestes que la profanation elle-même. Le jour du Seigneur est pour l'homme pauvre le jour du repos. On le lui a pris, et les classes ouvrières sont un volcan alarmant de révolte sociale. Le jour du Seigneur est le jour de la famille resserrant les liens charmants du foyer, donnant au travailleur un jour pour la femme et les enfants; mais il a été changé en jour de travail et les liens de famille perdent vite leur douceur et leur empire. Le jour du Seigneur est le jour de l'Église fortifiant et consacrant le lien de la charité entre tous les hommes en les faisant s'agenouiller autour des autels du seul Père qui est aux cieux. Mais les hommes se sont écartés de cette communion bénie des saints, et par une conséquence naturelle, ils vont à la communion contrefaite du socialisme ou d'autres systèmes sauvages et destructeurs. Le jour du Seigneur est le jour de Dieu, rendant plus intime et plus étroite l'union entre la créature et le Créateur, et ennobliant ainsi la vie humaine en tous ses développements, et là où ce lien est affaibli, on cherche à détacher entièrement l'homme de Dieu et à le laisser, selon l'expression de saint Paul, "sans Dieu dans ce monde." La profanation du jour du Seigneur, sous quelque prétexte que ce soit, est une fraude contre Dieu et ses créatures, et le châtimement ne se fait pas attendre.

Dans ce pays il y a des tentations, des influences en œuvre pour produire un résultat semblable; et il est du devoir de tous ceux qui aiment Dieu et qui s'intéressent à la société de les tenir en échec. Comme d'habitude, l'amour du gain est le principe de ce mouvement. Même quand

on met en avant le prétexte de la convenance et du divertissement du public, la revendication d'une plus grande liberté vient non pas tant de ceux qui désirent faire droit au goût et aux divertissements populaires que de ceux qui espèrent s'enrichir en y pourvoyant. Loin de nous cependant l'idée de réclamer des lois dominicales qui empêcheraient tout travail nécessaire, ou des jouissances populaires conciliables avec la sainteté de ce jour. On sait bien que la tendance est d'aller au-delà des bornes de la nécessité et des convenances et d'alléguer ces raisons seulement comme une excuse pour ne pas tenir le moindre compte de la sainteté de ce jour. Mais aucune communauté ne peut prétendre à recueillir des avantages ou des plaisirs à un tel prix. Changer le jour du Seigneur en un jour de labeur est une malédiction terrible pour un pays; le changer en un jour de dissipation serait pire. Nous demandons donc instamment à tous les catholiques sans distinction, non seulement de ne prendre aucune part à tout mouvement tendant à un relâchement de l'observation du dimanche, mais encore d'user de leur influence et de leur pouvoir comme citoyens pour s'y opposer.

Il y a une façon de profaner le jour du Seigneur si féconde en tristes résultats que nous croyons de notre devoir de prononcer contre elle une condamnation spéciale. C'est la coutume de vendre de la bière ou d'autres liqueurs le dimanche, ainsi que de fréquenter les endroits où on en vend. Cette coutume tend plus que toute autre à transformer le jour du Seigneur en un jour de dissipation, et à l'employer comme une occasion de pousser à l'intempérance. Tout en espérant que les lois du dimanche ne seront point relâchées sur ce point, mais plus rigoureusement appliquées, nous supplions tous les catholiques, pour l'honneur de Dieu et de la patrie, de ne jamais prendre part à ce commerce du dimanche, de ne pas l'encourager et de ne pas l'approuver. Et nous n'invitons pas seulement tous les pasteurs à la répression de cet abus, mais nous leur demandons encore d'engager tous leurs fidèles qui feraient métier de vendre des liqueurs d'abandonner aussitôt que possible ce dangereux commerce et d'embrasser, pour vivre, une profession plus convenable.

Et ici il nous appartient de rappeler à nos ouvriers, les os et la moelle de notre peuple, et les enfants particulièrement aimés de l'Église, que s'ils désirent observer le dimanche comme ils doivent, il faut qu'ils s'abstiennent de fréquenter les établissements de boissons la nuit du samedi. Apportez vos salaires à vos familles, à qui ils appartiennent légitimement. Faites donc la sourde oreille à toute tentation, et alors le dimanche sera un jour brillant pour toute la famille. Combien cela est-il mieux que d'en faire un jour de péché pour vous-même, de tristesse et de misère pour vos foyers par la folie ou la débauche d'une nuit de samedi! Il n'est pas étonnant que les prélats du second concile plénier aient déclaré "que les plus révoltants scandales que nous ayons à déplorer proviennent de l'intempérance." Il n'est pas étonnant qu'ils aient approuvé le zèle de ceux qui, pour mieux empêcher tout excès ou pour donner le bon exemple, s'engagent à l'abstinence totale. Comme eux nous bénissons la cause de la tempérance et ceux qui travaillent pour elle dans un véritable esprit chrétien. Que les efforts de nos sociétés catholiques de tempérance se rencontrent avec la coopération cordiale des pasteurs et des fidèles, et non seulement ils iront loin dans la tâche qu'ils se sont donnée de terrasser le fléau monstrueux de l'intempérance, mais encore ils mettront un frein puissant à la profanation du jour du Seigneur, et aux détestables influences qui s'appliquent à amener son entière profanation.

Que tous les fidèles "se souviennent d'observer saintement le jour du Seigneur." Qu'ils en fassent non seulement un jour de repos, mais aussi un jour de prière. Qu'ils le sanctifient en assistant à l'adorable sacrifice de la messe. Qu'en outre du privilège de la messe du matin, ils donnent aussi à leurs âmes la douce satisfaction du service des vêpres et de la bénédiction du Saint-Sacrement. Veillez à ce que les enfants non seulement entendent la messe, mais encore aillent à l'école du dimanche. C'est les aider à devenir meilleurs catholiques. Dans les campagnes, et surtout dans celles que le prêtre ne peut visiter tous les dimanches, l'école du dimanche doit être l'endroit favori de réunion des jeunes gens et des vieux. Elle les empêchera de s'égarer, elle les fortifiera dans la foi. Combien d'enfants ont été perdus pour l'Église dans les campagnes parce que les parents ont négligé de leur faire observer convenablement le dimanche à la maison ou à l'école, et les ont ainsi laissés tomber sous des influences dangereuses! *A suivre.*

L. E.

Pêcheur d'Hommes

PAR

M. l'abbé MOIGNO

1 volume in-12 Prix franco 50cts.

LES DROITS DE TOUS

Principes fondamentaux

1o Sur les rapports de l'Église et de l'État.

2o Sur la liberté et l'organisation de l'enseignement, suivis du secret glorieux de la lutte contre l'Église.

Par M. l'abbé MOIGNO

1 volume in-12 Prix franco 38cts

DEVOTION AU SACRE CŒUR DE JESUS

- LES GLOIRES DU SACRÉ CŒUR.** par Mgr Manning, 1 vol. in-12. Prix 63 cts.
- DE LA DÉVOTION AU SACRÉ CŒUR DE JÉSUS.** par le P. Dalgairns, 1 vol. in-12. Prix 88 cts.
- NOTIONS DOCTRINALES SUR LA DÉVOTION AU SACRÉ CŒUR DE JÉSUS.** suivies d'un appendice sur la dévotion au SAINT CŒUR DE MARIE, par le R. P. Franciosi de la compagnie de Jésus, 1 vol. in-12 avec un beau portrait du Sacré Cœur. Prix 75 cts, relié \$1.00.
- LE PARFAIT ADORATEUR DU SACRÉ CŒUR DE JÉSUS.** par Gabriel F. Nicolet, 1 vol. in-12. Prix franco 63 cts, relié 88 cts.
- L'APOSTOLAT DU SACRÉ CŒUR DE JÉSUS.** par le R. P. Ramière, 2 vol. in-12. Prix \$1.50.
- TOUT POUR JESUS** ou voies faciles de l'amour divin, par le R. P. Faber, 1 vol. in-18. Prix 75 cts.
- LE SACRÉ CŒUR DE L'HOMME-DIEU.** par Mgr Besson, 1 vol. in-12. Prix 75 cts.
- LES TRÉSORS DU CŒUR DE JÉSUS.** d'après la Bienheureuse Marguerite Marie, par le chanoine J. M. A., brochure in-12. Prix 15 cts
- NEUVAINES AU SACRÉ CŒUR DE JÉSUS.** par saint Alphonse de Liguori, traduit par M. A. Riche, P. S. S., 1 beau vol. in-18. Prix 63 cts.
- MOIS DU SACRÉ CŒUR** composé en trois neuvaines et un triduum pour tous les jours du mois de juin, par le R. P. Al. Lefebvre, S. J., 1 vol. in-18. Prix 63 cts.
- LA SOLITUDE AVEC JÉSUS.** 1 fort vol. in-18. Prix 75 cts.
- IMITATION DU SACRÉ CŒUR DE JÉSUS.** par le R. P. Aernoudt, S. J., 1 vol. in-12. Prix 50 cts, relié 75 cts.
- LES FLAMMES DE L'AMOUR DE Jésus.** par M. l'abbé Pinart, 1 vol. in-12. Prix 75 cts, relié \$1.00.
- LE SACRÉ CŒUR DE JÉSUS** d'après saint Alphonse ou méditations pour le mois du Sacré Cœur, pour l'heure sainte, pour le 1er vendredi du mois et pour une neuvaine au Cœur de Jésus, par le P. Saint-Omer, 1 vol. in-18 relié. Prix franco \$1.00.
- PETIT MOIS DU SACRÉ CŒUR.** par M. l'abbé Gaignet, 1 vol. in-18. Prix franco 25 cts.
- VRAIE DÉVOTION AU CŒUR SACRÉ DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST.** par M. l'abbé Coutin, 1 vol. in-18. Prix 45 cts.
- DE IMITATIONE SACRI CORDIS JESU.** Libri quatuor auctore P. J. Aernoudt, S. J., 1 vol. in-12 relié 90 cts.
- NOUVEAU MANUEL DE LA DÉVOTION AU SACRÉ CŒUR DE JÉSUS.** par le R. P. Franco, 1 vol. in-18 relié. Prix 75 cts.
- MOIS PRATIQUE DU SACRÉ CŒUR** ou l'enfant prodigue sur le Cœur de Jésus, par M. l'abbé Durand, 1 vol. in-18. Prix 50 cts.
- MOIS DU SACRÉ CŒUR** ou méditations pratiques pour chaque jour du mois de juin par M. l'abbé Berlioux, 1 vol. in-18. Prix 33 cts.
- LA DEVOTION AU CŒUR DE JÉSUS.** Son histoire, sa doctrine et sa pratique par le R. P. Etcheverry, S. J., 1 vol. in-18. Prix 65 cts.
- DE LA DÉVOTION AU SACRÉ CŒUR DE JÉSUS.** par le P. Franco, 1 vol. in-18. Prix 38 cts, relié 60 cts.
- NOUVEAU MOIS DU SACRÉ CŒUR** ou la voix de Jésus, par M. l'abbé Barthe, 1 vol. in-18. Prix 35 cts.
- MANUEL DE DÉVOTION AU SACRÉ CŒUR DE JÉSUS.** formant un mois du Sacré Cœur en esprit de réparation, suivi de 30 visites au Cœur de Jésus dans le Saint Sacrement, par M. l'abbé J. A. B., 1 vol. in-18. Prix 38 cts.
- NOUVEAU MOIS DU SACRÉ CŒUR DE JÉSUS.** par M. l'abbé Derrouch, 1 vol. in-18. Prix 38 cts.
- L'ESPRIT DE SAINTE GERTRUDE** ou l'amour du Cœur de Jésus pour ses créatures, par M. S. Cusack, 1 vol. in-18. Prix 50 cts.
- DE L'EXCELLENCE DE LA DÉVOTION AU CŒUR ADORABLE DE JÉSUS-CHRIST.** par le R. P. de Galliffet, S. J., 1 vol. in-18. Prix 25 cts.
- MOIS DU SACRÉ CŒUR POUR TOUS.** La dévotion au Sacré Cœur pendant le mois de juin, 1 vol. in-18. Prix 20 cts.
- LE CŒUR DE JÉSUS D'APRÈS L'ÉVANGILE.** Lectures et histoires pour chaque jour du mois du Sacré Cœur, par le P. Marin de Boylesve, S. J., 1 vol. in-32. Prix 10 cts.
- LES SOUVENIRS DU CŒUR DE JÉSUS** médités pendant le mois de juin, par le P. de Chazournes, S. J., 1 vol. in-12. Prix 17 cts.
- NOUVEAU MOIS DU SACRÉ CŒUR DE JÉSUS** ou les trente-trois années de la vie du Divin Sauveur honorées pendant le mois de juin, 1 vol. in-18. Prix 35 cts.
- DÉVOTION PRATIQUE AU SACRÉ CŒUR DE JÉSUS.** par le R. P. Croiset, S. J., 1 vol. in-18. Prix franco 40 cts.
- MOIS DU SACRÉ CŒUR.** par M. A. Baudon, 1 volume in-18. Prix 20 cts.
- NOUVEAU MOIS DU SACRÉ CŒUR DE JÉSUS.** par l'auteur de l'Eucharistie méditée, 1 vol. in-18. Prix 25 cts.
- ASSOCIATION A LA DÉVOTION** et à l'amour des SACRÉS CŒURS de Jésus et de Marie, 1 vol. in-18. Prix 13 cts.
- MES HEURES AVEC JÉSUS** ou Dieu en nous et nous en Dieu dans le sacrement de son amour, par Hubert Lebon, 1 vol. in-18. Prix 25 cts.
- ÉLEVATIONS AU CŒUR DE JÉSUS.** par le R. P. Doyotte, S. J., 1 vol. in-18. Prix 45 cts.
- BEAUTÉS DE L'ÂME CONTEMPLÉES DANS LE CŒUR DE JÉSUS.** par le R. P. Toussaint Dufau, 1 vol. in-18 relié. Prix 50 cts.
- PRATIQUE DE L'AMOUR ENVERS LE CŒUR DE JÉSUS** et lectures pour les 52 vendredis de l'année, 1 vol. gros in-18. Prix 88 cts.
- LE PREMIER VENDREDI DE CHAQUE MOIS** sanctifié par la dévotion au Sacré Cœur de Jésus, par le R. P. Gautrelet, S. J., 1 vol. in-18. Prix 20 cts.
- TRAITÉ DE LA DÉVOTION AU SACRÉ CŒUR DE JÉSUS.** par M. l'abbé Charbonnel, 1 vol. in-18 relié. Prix 30 cts.
- NOUVEAU MOIS DU SACRÉ CŒUR DE JÉSUS.** par M. l'abbé Pallu de la Barrière, 1 vol. in-18 rel. Prix 30 cts.
- MOIS DU SACRÉ CŒUR DE JÉSUS** d'après la Bienheureuse Marguerite Marie, par le Chanoine Ricard, 1 vol. in-18. Prix 20 cts, relié tr. rouge 45 cts.
- COURTES ÉLEVATIONS POUR LE MOIS DE JUIN.** 1 vol. in-32. Prix 15 cts.
- ANNÉE DU SACRÉ CŒUR.** Une pensée extraite des œuvres du P. de La Colombière, etc., pour chaque jour de l'année, 1 vol. in-32. Prix 15 cts.
- PETITS FOUQUETS A OFFRIR AU CŒUR DE JÉSUS** ou petits sacrifices à faire chaque jour de la semaine en esprit de foi pour l'amour de Jésus, brochure in-18. Prix 5 cts.
- VERTU MIRACULEUSE DE LA DÉVOTION AU SACRÉ CŒUR.** par le R. P. Huguet, brochure in-18. Prix 8 cts.
- NEUVAINES AU CŒUR DE JÉSUS** par saint Alphonse de Liguori, brochure in-18. Prix 5 cts.
- LE CŒUR DE JÉSUS** étudié dans les Livres saints, par le Rcv. P. H. Saintrain, 1 vol. in-18. Prix franco 63 cts.
- NEUVAINES AU SACRÉ CŒUR.** Chants à 3 voix égales avec accompagnement, par W. Moreau, 1 vol. grand in-8. Prix \$2.00.
- NEUVAINES AU CŒUR SACRÉ DE JÉSUS.** Solos et Chœurs avec accompagnement d'orgue, par M. l'abbé J. Hodierne, 1 volume in-4. Prix \$1.50.
- EUCCHARISTIE.** Recueil de quinze cantiques à 2 et 3 voix avec accompagnement d'orgue et de piano, par M. l'abbé P. Donis, 1 vol. grand in-8. Prix \$1.25.
- LE THABOR.** Recueil de 20 nouveaux cantiques à une et à plusieurs voix, dédiés au Très-Saint Sacrement, par le R. P. Herman, 1 vol. grand in-8. Prix \$1.75.

PETIT MOIS DU SACRÉ CŒUR

PETIT VOLUME IN-32 DE 64 PAGES

Prix franco, chaque..... 5cts. La douzaine..... 40cts. Le cent..... \$3.00

NEUVAINES EN L'HONNEUR

DE

SAINTE ROCH

AVEC UN PRÉCIS DE SA VIE

Petit volume in-32 de 64 pages..... Prix franco, chaque... 5cts.
La douzaine . . . 40cts. Le cent . . . \$3.00.

SOUVENIRS D'ACADEMIE

SÉANCES

Littéraires et dramatiques

DONNÉES DANS LES COLLÈGES

DE LA COMPAGNIE DE JESUS

de 1815 à 1878

1 volume in-4 de 871 pages..... Prix franco \$3.60

LA BIBLIOTHÈQUE DU CODE CIVIL

DU BAS - CANADA

(PROVINCE DE QUÉBEC)

PAR

Chs. C. de LORIMIER, C.R., L.L.D.

ONZE VOLUMES PARUS

PRIX DE CHAQUE VOLUME DE 800 PAGES :

En brochure\$4.00. Reliure, dos et coins en cuir.....\$4.50. Reliure demi-chagrin.....\$4.75. Reliure demi-veau.....\$5.00.

CHAQUE VOLUME SE VEND SÉPARÉMENT.

UNE ŒUVRE NATIONALE.

Je ne crains pas de donner ce nom à l'ouvrage important entrepris, il y a quelques années, par M. C. de Lorimier sous le titre de *Bibliothèque du Code Civil*. En vérité, c'est bien une œuvre nationale celle qui a pour but et pour effet de faire comprendre, apprécier et admirer nos lois, de fertiliser cet élément fécond de notre nationalité.

Notre Code et les travaux qu'il inspirera seront peut-être le mouvement le plus durable de l'influence française en Amérique. Ils feront leur chemin sur ce continent, s'imposeront aux esprits sérieux et les forceront à aller puiser aux sources si limpides et si profondes de ce vieux droit français dont le temps et l'expérience ont brillé de plus en plus la sagesse.

Notre code a subi l'épreuve de l'examen, il a passé au crible de la critique et il a été trouvé bon, digne de celui à l'image duquel il a été fait, plus approprié même que le Code français à nos mœurs et à nos intérêts. Mais, malgré son mérite, il n'est qu'un résumé succinct, un abrégé concis des principes et des règles de droit, consacrés par l'expérience des siècles et modifiés par les circonstances de temps et de lieux.

Sans doute, tout est là sous ces formules courtes et précises, le principe y est tout entier, mais il s'agit de l'interpréter suivant les circonstances, de l'appliquer aux cas innombrables qui se présentent. Or, cette application est infinie et demande une étude approfondie des sources où les commentateurs ont puisé leurs informations et des voies et régions qu'ils ont parcourues. Comment saisir la portée et le sens de leurs paroles sans consulter les autorités qu'ils citent, sans relaire en quelque sorte le travail qu'ils ont fait ?

Ce travail long et pénible, impossible même pour un grand nombre, un avocat jeune encore l'a entrepris. Doué d'un jugement sain et droit, d'un esprit élevé et pénétrant, laborieux et tenace comme un bénédictin, il avait toutes les qualités requises pour accomplir une œuvre semblable. On se demandait en le voyant se lancer dans cette grosse entreprise s'il aurait la patience d'aller jusqu'au bout, si les résultats de son œuvre vaudraient la peine et les sacrifices qu'elle allait lui coûter, etc. Il n'a pas tardé à faire disparaître ces doutes et à convaincre tous les hommes bien pensants que son œuvre était bonne, utile, digne de sympathie et d'estime.

Quand, après avoir cherché dans des volumes le passage, la raison du principe formulé par les commentateurs dans quelques lignes, on la trouve en un clin-d'œil dans la *Bibliothèque du Code Civil*, au bas de l'article dont on recherche le sens et la portée, il faut bien se rendre à l'évidence et rendre hommage au travail de l'auteur.

L'ouvrage porte bien son nom, car c'est une véritable bibliothèque où l'on trouve dans un instant tout ce qui peut aider à l'homme de loi pour se former une opinion juste sur la question qui fait l'objet de ses études. Il comprend en effet :

1° Le texte du Code civil, en français et en anglais ;

2° Les rapports et les remarques des codificateurs ;

3° La citation des autorités sur lesquelles les codificateurs se sont appuyés ;

4° Les commentaires des auteurs anciens et modernes les plus célèbres ;

5° Les textes du Droit Romain, des Codes français et du Code de la Louisiane.

Est-il besoin d'en dire davantage pour démontrer le mérite et l'utilité de cet ouvrage, pour convaincre tous les hommes de loi et d'étude qu'ils devraient se faire un devoir de se le procurer dans leur intérêt et pour reconnaître l'esprit de travail et l'entreprise de l'auteur distingué et des éditeurs estimables de cette publication.

MM. Cadieux et Derome, qui ont tant fait déjà pour le succès de nos œuvres nationales, se sont acquis un titre de plus à la reconnaissance publique en se chargeant de conduire à bonne fin la publication de l'ouvrage de M. de Lorimier. Les onze premiers volumes sont déjà en vente, le douzième est sous presse et les autres ne se feront pas longtemps attendre. L'impression et le format ne laissent rien à désirer, il ne peut en être autrement puisque l'ouvrage est imprimé dans les ateliers de M. Sénécal.

En louant cet ouvrage je ne fais que suivre l'exemple des avocats et juges distingués qui en ont fait l'éloge le plus flatteur.

L. O. DAVID.

LA BIBLIOTHÈQUE DU CODE CIVIL DU BAS-CANADA

PAR

CHS. C. DE LORIMIER, C. R., L.L.D.

Nous accusons réception du onzième volume de la *Bibliothèque du Code Civil* et nous ne voulons pas laisser passer l'occasion sans appeler l'attention de nos lecteurs sur cet important ouvrage.

Lorsque notre Législature décida de doter notre pays d'un Code Civil calqué, autant que possible, sur celui de la France, elle nomma des commissaires spéciaux, qu'elle chargea de cette grande entreprise. Ces commissaires, après quelques années d'un travail difficile, firent divers rapports à la Législature et suggérèrent les amendements désirables à notre droit civil, de manière à l'assimiler autant que possible au droit civil français. Ils citèrent à l'appui de leurs observations les diverses autorités légales où ils avaient puisé leurs informations et formulèrent le résumé de leurs travaux sous forme d'articles spéciaux suivant l'ordre et la rédaction du code civil français. Notre Législature sanctionna ces divers rapports par un statut spécial qui est aujourd'hui notre code civil.

Il est évident, par ce qui précède, que le travail d'interprétation du Code Civil est singulièrement facilité par l'étude des rapports des commissaires et la connaissance des autorités citées à l'appui des articles du Code. Mais cette partie du travail des commissaires dans laquelle ils avaient indiqué les sources mêmes où ils avaient pris leurs informations ne représentait qu'un travail d'une difficulté de consultation immense, si l'on considère qu'il avait fallu aux Commissaires remettre souvent jusqu'aux textes mêmes du droit romain. Il était donc fort douteux que jamais personne n'entreprit de recueillir, sous une forme acceptable pour une Bibliothèque ordinaire, cette multitude de citations prises à tous les traités les plus célèbres de l'antiquité comme du droit moderne. Il était douteux qu'un travail aussi gigantesque, quel qu'essentielle qu'il fût, fût jamais entrepris. Cependant il s'est trouvé un homme dont l'activité, l'amour de la science et l'indomptable énergie n'ont pas reculé devant cette tâche herculéenne. Depuis plusieurs années, M. de Lorimier s'est dévoué à cette entreprise nationale. Rien n'a pu arrêter cet infatigable travailleur dont les efforts nous rappellent ceux des écrivains de l'antiquité et du moyen âge. Le droit romain, les précieux recueils de notre ancienne jurisprudence, le nombre prodigieux des traités sur le droit moderne ont été mis par lui à contribution et il a accumulé dans sa bibliothèque les trésors d'une science qui pour lui n'a plus de secrets.

M. de Lorimier a donné à son ouvrage le titre de *Bibliothèque du Code Civil* et tel est bien en effet le titre qui convenait à un tel ouvrage, car c'est une véritable bibliothèque choisie avec intelligence et discernement, comme on peut s'en convaincre par une courte appréciation de la méthode suivie par l'auteur.

On trouve dans cet ouvrage d'abord le texte du code civil en français et en anglais. Ceci est un avantage, car souvent la comparaison des deux textes en fait mieux saisir le sens et la portée. Sur chacun des titres du Code les remarques des Commissaires sont reproduites textuellement. Voilà un commentaire par lui-même des plus précieux, puisque c'est celui fait par les rédacteurs mêmes du Code; il nous semble que c'est exposé des Commissaires est bien le complément le plus indispensable pour éclaircir tout doute sur l'interprétation exacte de la pensée de ces rédacteurs eux-mêmes.

A la suite des rapports des Commissaires viennent, sous chaque article du code: 1° la citation *textuelle* et *au long* des passages du droit romain avec traduction en français, ce qui en facilite l'intelligence et permet de mieux en saisir le sens; 2° les citations *textuelles* et *au long* des anciens traités. Ici se trouve une mine inépuisable pour le légiste, ce sont des extraits de Pothier, Domat, Bouryon, Ricard, Lebrun, Henrys, Dumoulin, etc., et d'une foule d'autres anciens auteurs. On y trouve le texte de plusieurs anciennes ordonnances et édités des rois de France applicables à notre droit; 3° la citation *textuelle* et *au long* des auteurs sur le droit moderne. Cette partie du travail est aussi extrêmement intéressante et on y trouve des extraits des plus

grands écrivains et juristes modernes tels que Toullier, Troplong, Marcadé, Demolombe, Laurent, Boileux, Duranton et d'autres également célèbres; 4° le texte du code français, du code de la Louisiane et du canton de Vaud, etc.

Ceci suffit, croyons-nous, pour faire comprendre la grandeur de l'entreprise de M. de Lorimier, ainsi que son immense utilité pratique et théorique. Nous avons souvent entendu parler de cet ouvrage, dans les termes les plus flatteurs par les hommes de loi les plus éminents, les magistrats les plus éclairés et les avocats et les notaires les plus compétents. Comme recueil de droit, c'est un répertoire des plus complets, c'est toute une bibliothèque et des plus variées: pour le praticien, c'est un travail de consultation immédiate tellement indispensable, qu'il n'est aucun homme de loi ayant quelque pratique qui voudrait n'en pas avoir la collection complète dans son bureau ou son étude. Autre avantage qui n'est pas à dédaigner, c'est que le prix de cet ouvrage complet est des plus modiques.

Nous sommes heureux de voir que MM. Cadieux et Derome, ces entrepreneurs libraires et éditeurs, qui ont déjà si largement contribué au succès des publications nationales, ont pris en main la "Bibliothèque du Code Civil."

L'impression et le format de l'ouvrage ne laissent rien à désirer, et nous n'avons aucun doute que le succès passé sera un gage certain du succès dans l'avenir.

(Extrait de La Presse du 30 avril)

EXTRAITS DE LETTRES ADRESSÉES A L'AUTEUR ET AUX ÉDITEURS.

L'HON. M. LE JUGE EN CHEF CARON.

.....Je n'ai pas besoin de vous dire que j'accepte avec grand plaisir l'honneur que vous vous proposez de me faire; que je vous en remercie, et vous souhaite, dans votre entreprise, tout le succès que vous méritez, auquel je serai heureux de pouvoir contribuer, si l'occasion s'en présente.

Acceptez, messieurs, l'assurance de la parfaite estime et de la considération de votre tout dévoué serviteur,

Ed. CARON.

L'HON. M. LE JUGE DAY.

.....The comprehensive work on which you have entered, is of a nature to be eminently useful, and I am glad to find that studious professional men are turning their attention to the development of the principles announced in the Code, and on the investigation of the authorities on which it is founded. You have my best wishes for success in your undertaking, and I shall have much pleasure in accepting jointly with my late colleagues the compliment which you courteously offer.

I remain, gentlemen, your very faithful,

CHS. D. DAY.

L'HON. M. LE JUGE BEAUDRY.

.....Vous voulez bien dédier aux Commissaires qui ont été chargés de la rédaction des deux Codes du Bas-Canada, et dont j'ai eu l'honneur de faire partie, un ouvrage sous presse sous le titre de *Bibliothèque du Code Civil du Bas-Canada*.

Je ne puis, pour ma part, que vous remercier de cette attention. Le travail que vous avez ainsi entrepris est un travail long et qui demandera de vous le sacrifice de veilles prolongées et multipliées. L'idée que vous avez eue de réunir ainsi toutes les autorités sur lesquelles sont appuyées les articles du Code est une excellente idée, qui ne peut manquer d'être utile aux membres du Barreau et aux aspirants à la profession. Ce sera véritablement une bibliothèque portative dont vous allez les gratifier. Je n'ai pas de doute que votre dévouement au travail et à l'étude ne rende cet ouvrage ce qu'on peut espérer, et je souhaite que cette entreprise vous soit aussi profitable sous le rapport pécuniaire, qu'elle est méritoire.

J. U. BEAUDRY.

L'HON. M. LE JUGE BÉLANGER.

A M. C. C. DE LORIMIER, C. R. etc.

Votre Bibliothèque du Code est d'une utilité incontestable et est destinée, pour un grand nombre, à faire l'office d'une Bibliothèque de droit, et dans tous les cas à épargner à tous les hommes de loi un temps considérable en recherches souvent très longues, difficiles et même fastidieuses.

Je n'hésite pas à dire que ce précieux et important ouvrage devrait être dans les mains de tous ceux qui s'occupent de loi.

L. BÉLANGER.

L'HON. M. LE JUGE JETTÉ.

A MM. EUSÈBE SÉNÉCAL & FILS.

Montréal, 1er Déc. 1883.

Messieurs,

Votre projet de réimprimer les premiers volumes de la Bibliothèque du Code Civil me paraît digne d'encouragement. Ce recueil est très utile et très commode à consulter.

J'ai l'honneur d'être, Votre dévoué serviteur,

L. A. JETTÉ.

M. STRACHAN BETHUNE, C. R.

A MM. EUSÈBE SÉNÉCAL & FILS.

Montreal, 28th Dec. 1883.

Dear Sirs,

I cheerfully certify to the usefulness and value of Mr. de Lorimier's work, intitled "La Bibliothèque du Code Civil du Bas-Canada" the reprint of a portion of which you propose undertaking.

Yours Ac.,

STRACHAN BETHUNE.

M. JOSEPH DOUTRE, C. R.

A MM. EUSÈBE SÉNÉCAL & FILS.

Montréal, 3 Déc. 1883.

Messieurs,

Je vous encourage beaucoup à imprimer les premiers volumes de la Bibliothèque du Code Civil. C'est un ouvrage que je considère des plus utiles. L'auteur a pour but de faciliter le travail du praticien, en recueillant les opinions des commentateurs et en les présentant coordonnées sous chaque article du Code. C'est là une idée excellente et dont la réalisation est du plus grand intérêt pour tous ceux qui s'occupent de questions légales. Je ne puis que vous souhaiter tout succès dans l'entreprise de cette publication, car j'ai tiré moi-même de grands avantages des volumes déjà publiés.

JOSEPH DOUTRE, C. R.

L'HON. ALEX. LACOSTE, C. R.

A MM. EUSÈBE SÉNÉCAL & FILS.

Montréal, 3 Déc. 1883.

Messieurs,

J'ai appris avec plaisir que vous accédiez enfin à la demande générale de réimprimer les premiers volumes de la Bibliothèque du Code Civil, par M. Chs. C. de Lorimier. Vous satisferez ainsi, je n'en doute pas, au désir d'un grand nombre de personnes qui n'ont pu encore se procurer cet ouvrage. Ce recueil est aujourd'hui tellement bien connu et apprécié qu'il me semblerait superflu d'en faire ressortir les avantages.

La faveur avec laquelle il a été jusqu'ici accueilli doit vous faire espérer tout succès dans votre louable entreprise.

A. LACOSTE.

LETTRE DE M. LE CHEVALIER DE BELLEFEUILLE
à MM. EUSÈBE SENEÇAL & FILS, Montréal
Montréal, 29 Déc. 1883.

Messieurs,
La réimpression des premiers volumes de la Bibliothèque du Code Civil est devenue une nécessité impérieuse si vous voulez que cet ouvrage remplisse parfaitement son but et conserve toute son utilité. Comme les premiers volumes ne sont plus maintenant dans le commerce et qu'il est impossible de s'en procurer des copies, je crois que vous ne devez pas hésiter à les réimprimer. C'est une dépense que vous ne pouvez pas éviter si vous voulez répandre cet important ouvrage dans le public ainsi qu'il mérite de l'être.

J'ai l'honneur d'être etc.,
E. LEF. DE BELLEFEUILLE.

MM. PAPINEAU, DURAND & MARIN, Notaires.
à MM. EUSÈBE SENEÇAL & FILS.
Montréal, 28 Déc. 1883.

Messieurs,
Dans l'exercice de notre profession, nous avons été appelés à consulter bien des fois la Bibliothèque du Code Civil, et nous l'avons toujours trouvée de la plus grande utilité pour le praticien. C'est comme le dit l'auteur, une véritable petite bibliothèque du Code; et nous n'avons aucun doute que ceux surtout de nos confrères qui, éloignés des villes, ne peuvent avoir facilement accès aux grandes bibliothèques de droit, doivent trouver dans ce recueil des renseignements précieux dans leur pratique.

PAPINEAU, DURAND & MARIN.

MM. HÉTU, DUMOUCHEL & MORIN, Notaires,
à MM. EUSÈBE SENEÇAL & FILS.
Montréal, 25 Décembre 1883.

Messieurs,
La Bibliothèque du Code Civil est une publication légale que tous les notaires devraient avoir dans les rayons de leur bibliothèque. C'est un ouvrage de consultation des plus utiles, et nous ne doutons pas que la réimpression des premiers volumes sera accueillie avec faveur par tous ceux qui n'ont pu encore se les procurer.

Nous avons l'honneur de nous souscrire,
Messieurs,
Vos très humbles serviteurs,
HÉTU, DUMOUCHEL & MORIN, N. P.

J. G. BOSSÉ, Ecr., C. R., etc.,
Bâtonnier du District, de Québec.
à CHS. C. DE LORIMIER, Ecr., C. R.
Québec, 1er Février 1884.

Cher monsieur et confrère,
J'ai appris avec plaisir que vous devez prochainement publier une seconde édition de la Bibliothèque du Code Civil.
Veuillez agréer à ce sujet mes meilleures félicitations.
Votre ouvrage est de la plus grande utilité à tous ceux qui s'occupent de droit. En groupant les sources et les opinions sur chaque question des meilleurs commentateurs vous nous facilitez beaucoup les recherches.
Je vous prie de croire combien je désire que le succès de cette réédition soit pour vous une indemnité en même temps que la récompense du service que vous rendez à notre profession.

JOS. G. BOSSÉ,
Bâtonnier D. de Q.

L'Hon. Fns. LANGELIER, C. R., etc.,
Un des examinateurs, sec. du district de Québec
à MM. EUSÈBE SENEÇAL & FILS,
Québec, 21 Février 1884.

Messieurs,
J'apprends avec plaisir que vous avez l'intention de réimprimer les premiers volumes de la Bibliothèque du Code Civil.
Ce recueil a pour notre Code la même utilité que possèdent pour l'interprétation du Code Napoléon, les recueils de Fenet et de Loaré. Il est même plus directement utile, car il contient le texte même des auteurs qui ont commenté les lois que notre Code reproduit, tandis que Fenet et Loaré ne produisent que les remarques de ceux qui ont discuté le projet du Code Napoléon.
Une seule chose empêchait la Bibliothèque du Code Civil d'être plus souvent consultée: c'était la difficulté de s'en procurer la première partie. La publication que vous vous proposez mettra fin à cette difficulté.

F. LANGELIER.

M. COME A. MORISSET, avocat,
Ex-examineur de Québec.
à MM. EUSÈBE SENEÇAL & FILS.
Québec, Janvier 1884.

Messieurs,
Votre projet de réimprimer les premiers volumes de la Bibliothèque du Code Civil me paraît des plus désirables. Je ne puis que vous approuver dans cette entreprise: car je considère ce recueil comme très utile pour tous ceux qui s'occupent de l'étude du droit.

COME A. MORISSET.
M. WM. WHITE, C. R.,
Bâtonnier du District de Saint-François.
à MM. EUSÈBE SENEÇAL & FILS,
Sherbrooke, 17th Jan. 1884.

Dear Sirs,
The profession will be glad to learn of your intention to republish a part of "La Bibliothèque du Code Civil," by M. de Lorimier.
As a work of ready reference it is invaluable to the active practitioner. With many it takes the place of an extensive library. The publication of each successive volume has increased the general application of its usefulness, and I have no doubt you will find the enterprise prove satisfaction to you.

I am,
Yours very truly,
WM. WHITE.

M. H. C. CABANA, C. R., etc.
à MM. EUSÈBE SENEÇAL & FILS.
Sherbrooke, 12 Janvier 1884.

Messieurs,
J'ai appris avec plaisir votre louable projet de réimprimer les premiers volumes de l'ouvrage "La Bibliothèque du Code Civil," par M. Chs. C. de Lorimier.

Je ne puis que vous encourager beaucoup dans cette entreprise. Cet ouvrage est très utile et d'une grande importance, surtout à la campagne, où les bibliothèques et même les livres de droit sont fort rares; d'un grand avantage pour tous ceux qui s'occupent de questions légales.
C'est un travail considérable et bien fait, qui mérite assurément tout l'encouragement possible; et laissez-moi vous dire que vous avez tous mes meilleurs souhaits de succès dans l'exécution de votre projet.

H. C. CABANA.
M. L. D. PAQUIN, avocat,
Examineur, section des Trois-Rivières.

à MM. EUSÈBE SENEÇAL & FILS,
Trois-Rivières, 18 janvier 1884.

Messieurs,
Je ne puis que vous féliciter de l'heureuse idée que vous avez eue de réimprimer les premiers volumes de la Bibliothèque du Code Civil de M. Chs. C. de Lorimier.
Cette publication si importante pour tous ceux qui s'occupent de l'étude des principes du droit est à peu près indispensable pour ceux qui n'ont pas le temps de feuilleter ni les moyens de se procurer les nombreux et dispendieux ouvrages de droit auxquels réfère notre Code Civil, et que la "Bibliothèque du Code Civil" contient, en outre des différents rapports des codificateurs et de plusieurs autres autorités non citées dans le Code.
Vous souhaitant tout le succès que méritent les sacrifices que vous vous imposez dans l'intérêt de la profession du droit, je demeure, etc.,

L. D. PAQUIN.
Messieurs Ca lieux & Derome,

La publication dont vous vous êtes chargés, la continuation de la Bibliothèque du Code Civil est une entreprise qui est en bonnes mains et dont je vous félicite. Le très peu que je sais, je l'ai appris, pour une bonne part, dans la Bibliothèque de M. de Lorimier et à l'aide des références qu'elle contient. Cette Bibliothèque aura un résultat immense et double: d'un côté, elle répandra et popularisera la connaissance de notre beau Code civil; de l'autre, elle déconsidérera et fera disparaître, je l'espère, cette méthode servile et judaïque qui consiste à en interpréter les articles mot par mot, lettre par lettre, sans se préoccuper des sources d'où ces articles dérivent, ni des règles, des grands principes dont ils sont la formule et la quintessence. Avec la Bibliothèque, nous avons bien la lettre qui tue, mais nous avons à côté l'esprit qui vivifie.

Agréer, etc.,
A. B. Longpré, avocat.
Montréal, 27 avril 1885.

Messieurs,
Je m'empresse de vous féliciter de votre détermination de continuer et de compléter la Bibliothèque du Code Civil. Vous rendez un grand

service à la profession légale, et j'espère que votre entreprise vous sera également profitable. C'est un ouvrage de la plus grande utilité pour bien se pénétrer de l'esprit de notre Code. Le temps ne pourra qu'en faire comprendre de plus à plus l'importance.

Agréer, etc.,
S. PAGNELO,
Avocat, C. R.
Secrétaire général du Barreau de la Province de Québec.
Saint-Benoît, 28 avril 1885.

Messieurs,
Permettez-moi de vous féliciter sur la tâche que vous avez entreprise de continuer la publication de la "Bibliothèque du Code Civil" par M. de Lorimier. Vous faites là une œuvre patriotique et vous méritez tout encouragement possible.

Depuis que j'en ai reçu les premiers volumes, cette publication m'est d'une utilité journalière; je ne pourrais que difficilement m'en passer et il me tarde de la voir complétée.
Tout en étant d'une grande valeur intrinsèque, cette publication est encore une économie pour l'homme de loi, en ce qu'elle lui épargne l'achat d'ouvrages rares et dispendieux. Elle devrait être sur le bureau de tout homme de profession, aussi je ne manquerai pas de la faire connaître à mes confrères.
Je vous souhaite plein succès dans votre entreprise.
Agréer mes salutations empressées,
Jos. Giguère, Notaire.

Messieurs,
Je suis heureux de rendre mon humble et faible hommage au travail de M. C. de Lorimier et je ne puis que vous féliciter de votre bonne résolution de continuer la publication de sa Bibliothèque du Code Civil. Cet ouvrage qui est indispensable et utile au plus haut degré, sera d'un secours puissant et fort pour tout homme de loi et d'étude dans les questions nombreuses qui se présentent dans la pratique; c'est une économie et un trésor que de se procurer cet ouvrage.
J'ai l'honneur d'être, messieurs, avec respect,
Votre très humble serviteur,
J. R. TARDIEU, N. P.
Waterloo, P. Q.

La "Bibliothèque du Code Civil" par M. C. de Lorimier, éditée par MM. Ca lieux et Derome, est un ouvrage dont le besoin se faisait sentir depuis longtemps. M. de Lorimier a bien mérité du public en général et des hommes de loi en particulier. Il leur a rendu un service signalé en compilant avec tant de soin les passages les plus appropriés au code, et en puisant aux sources les plus pures les explications nécessaires et indispensables à la bonne application du texte du code. C'est un ouvrage de longue haleine, qui honore son auteur et le place, du coup, au rang des bienfaiteurs de l'étudiant en droit et de l'homme de loi, en leur épargnant les recherches longues et pénibles au travers du *double des auteurs* si divers et si variés auxquels réfèrent Messieurs les Codificateurs.

MM. Ca lieux et Derome partagent cet honneur avec M. de Lorimier en publiant cet ouvrage qui en est déjà à son onzième volume, et qui en exigera encore plusieurs pour le mener à bonne fin. Honneur au mérite!

Abb. N. VEZINA, Not.
Beauport, 29 avril 1885.

Messieurs,
La Bibliothèque du Code Civil réalise pleinement ce que son titre comporte. C'est une bibliothèque. Il suffit l'en avoir en l'usage pendant quelque temps pour ne pouvoir plus s'en dispenser et désirer ardemment l'apparition des volumes subséquents. Voilà le jeune avocat avec presque tous les auteurs anciens à un prix minime, et la vieillesse comme le jeune les a tous réunis sous la main. Plus de pertes de temps à chercher nos auteurs, à en parcourir les tables et index pour orienter sur un sujet quelconque. Ce travail est tout fait. Il n'y a qu'à referer à l'article du Code.

Le temps est de l'argent, dit-on. Nous ne pourrions donc être trop reconnaissant à M. de Lorimier pour une œuvre qui nous enrichit d'une partie si considérable de notre temps.
Votre dévoué
L. E. PANNICON,
Avocat,
Secrétaire du Bureau du District de Saint-François,
Sherbrooke, 11 mai 1885.

VATICINIA MESSIANA

VETERIS TESTAMENTI HEBRAICI EXEGETICE ET PHILOLOGICE
DILUCIDATA IN MODUM

Chrestomathiae Hebraicae

ORDINATA CUM VOCABULARIO HEBRAICO-LATINO

D. SCHILLING

2 volumes gr. in-12 Prix franco \$2.25

PRECES QUOTIDIANAE

(HEBRAICE ET LATINE)

AD USUS

SS. Theologiae et Linguae sanctae hebraeae Studiosorum in Universitatibus catholicis et Seminariis episcopalibus Collectae et in hebraeum versa

D. Schilling

1 volume in-18 Prix franco \$1.25

NOUVELLE METHODE

PRATIQUE ET FACILE POUR APPRENDRE SANS MAITRE

LA LANGUE HÉBRAÏQUE

PAR

D. SCHILLING

1 volume in-8 Prix franco \$1.25

PRETRE ET HOSTIE

NOTRE SEIGNEUR JESUS - CHRIST ET SON PRETRE

CONSIDÉRÉS

dans l'éminente dignité du sacerdoce et les saintes dispositions de l'état d'Hostie.

PAR

le R. P. S. M. GIRAUD.

PRETRE. MISSIONNAIRE DE NOTRE-DAME DE LA SALETTE

2 forts volumes in 8 prix franco \$3.00

CHAPITRE IX

LES VERTUS SACERDOTALES DE L'ÉTAT D'HOSTIE.

LA RELIGION.

Le Prêtre est, par vocation, par grâce, par état, le parfait religieux de Dieu. Comme il est Prêtre, dans toute sa personne et tout son être, il est religieux, dans toute sa personne et tout son être. C'est la fin de son élection éternelle, de sa séparation de tout ce qui est profane, de la consécration admirable dont il a été l'objet et de l'union incomparable qui a été accomplie entre Jésus et lui, par l'Ordination sacerdotale d'abord, et ensuite par la célébration de la sainte Messe. Jésus est la religion objective et substantielle du Père, étant sa très unique et très parfaite Hostie. Le Prêtre est, en vertu de son Sacerdoce et de l'union ineffable sainte et parfaite, qu'il a contractée à jamais avec Jésus-Hostie, véritablement, lui aussi, à sa manière, la Religion du Père, étant en Jésus, avec Jésus, son humble et constant et perpétuelle Hostie. C'est le sens de ces paroles de saint Paul : " Tout Pontife, pris d'entre les hommes, est établi, pour les hommes, pour faire et accomplir ce qui se rapporte à Dieu. " Le Prêtre est à Dieu, à son culte, à sa louange, à sa gloire, à tout ce qu'exige de la créature, sa Majesté, sa Sainteté, sa Bonté, son Être infini : il est voué, dédié et fixé à cette condition éminente, d'une manière si intime, si absolue, si stable et si permanente, qu'il est semblable à l'existence dans le reste de la Création, même angélique. Qui dit Prêtre, dit l'Homme de Dieu, en perfection et excellence, l'Homme de sa gloire, son être, son être, tout ce qu'il est, par cette divine gloire : " l'Homme de ses desseins, de ses intérêts, de sa cause, de tout ce que Dieu est, de tout ce qu'il veut, de tout ce qui répond à ses droits, à ses vues de Créateur, de Providence, de Rédempteur, de Sanctificateur, de Remueur des âmes. Le Prêtre est à toute créature qui s'étonnerait de tant d'honneur, d'un choix si spécial, d'une vocation si admirable : " Ne savez-vous pas qu'il me faut être à ce qui est de mon Père ? " Ce sont les paroles de Jésus-Christ, souverain Prêtre. Son Prêtre se les approprie de plein droit : car, pour tout exprimer en un mot, qui dit Prêtre, dit Jésus-Christ.

Le vénérable M. Olier a écrit sur ce sujet une belle page que nous ne pouvons nous empêcher de reproduire ici :

" Notre grand obligation est de continuer la vie de Jésus-Christ, Prêtre, rendant à son Père les devoirs de tous les hommes. Pendant sa vie, il seul suffisait pour lui rendre tous ces honneurs. C'est pourquoi, il ne voulut point élever ses Apôtres au Sacerdoce, jusqu'à la veille de sa mort. Mais, comme il souhaitait que cette vie religieuse fût continuée visiblement sur la terre, jusqu'à la fin des siècles, de même qu'il la veut continuer dans le ciel, il les fit Prêtres, avant que de mourir, et trouva le moyen de vivre ainsi dans tous les Prêtres de l'Église, afin qu'étant associés à sa Religion sur la terre, comme tous les justes le sont dans le ciel, ils pussent, en lui, glorifier Dieu parfaitement. Et bon incessamment, et lui rendre sans interruption les honneurs et les louanges qui lui sont dus.

" C'est donc cette Religion parfaite et admirable de Jésus-Christ envers Dieu, dans laquelle le Prêtre doit entrer. C'est ce vaste abîme et cet immense océan d'amour, d'adoration, de louange et de respect, où nous devons nous perdre. Notre cœur doit être vaste et étendu comme celui de Jésus-Christ. Nous devons, avec lui, rendre à Dieu un devoir pour tout ce qu'il est en lui-même, et non pas retrécir et borner notre louange et notre occupation à un seul attribut et à une seule perfection divine, comme le font les Anges. En qualité de Prêtres, nous devons entrer dans toute la Religion de Jésus-Christ envers son Père, et nous répandre en son intérieur, pour adorer Dieu avec lui, en tout ce qu'il est, comme il le fait lui-même, afin de ne rien laisser d'adorable en lui que nous n'adorions parfaitement : car c'est pour cela qu'il nous fait Prêtres... La Religion de Jésus-Christ envers Dieu est donc proprement ce qui doit être l'attrait du Prêtre. C'est ce qu'il doit aimer et chérir par-dessus tout, ce qui doit faire sa grande application et son principal exercice. Être dans les pratiques de la Religion, et la dilater dans le monde pour la répandre dans tous les cœurs et pour rendre toute la terre de la gloire de Dieu et de ses louanges, c'est tout l'emploi du véritable Prêtre, c'est son esprit, c'est sa grâce, c'est sa vocation.

Le Prêtre est donc par excellence, en vertu d'un titre sans pareil dans l'Église, le Religieux de Dieu. Les Chrétiens privilégiés, qui portent ce nom magnifique, l'ont reçu par une sorte de communication de la grâce sacerdotale, ils sont religieux d'une manière secondaire, comme des associés de l'Ordre ecclésiastique. Aussi, n'est-ce

pas, en vertu d'une élection divine, ni par la grâce d'un sacrement, qu'ils sont faits religieux de Dieu. Leur bonne volonté est le principal agent de la condition si honorable qu'ils occupent ; et leur profession, que l'acceptation et la bénédiction de l'Église rendent si solennelle, n'imprime aucun caractère ineffaçable. Elle est, dans l'ordre naturel établi de Dieu, une gloire d'une grande magnificence : mais le Sacerdoce en est la source ; elle ne possède que ce que le Sacerdoce lui communique. La grande et authentique vie religieuse est celle du Prêtre. Il la possède en plénitude, il en fait les actes, comme lui étant naturellement, régulièrement, foncièrement, propres. C'est là son ministère, sa mission, son état et vraiment son être. Le Prêtre est religieux, comme tout homme est homme. C'est pourquoi sa religion est incessante, et universelle. Il est à chaque instant, et comme par tous les mouvements de vie, la Religion de Dieu, et il l'est à jamais, jusqu'à son dernier soupir ; et jusque dans le ciel : car son Sacerdoce est éternel. Le Seigneur avait dit des Léuites : " *Erunt Sacerdotes mihi religione perpetua.* " Combien plus vraie et plus étendue est cette parole, appliquée aux Prêtres de la Loi nouvelle !

Entrons maintenant dans quelques détails touchant la pratique de cette admirable Religion du Prêtre. Il y a la Religion intérieure, et il y a l'extérieure. Parlons d'abord de la première.

La Religion intérieure, c'est une application, humble mais amoureuse, simple mais élevée, pleine de lumière et d'amour de saintes ardeurs, à Dieu et à tout son Être, à tout ce qu'il est en lui-même, à sa vie, aux œuvres de sa Puissance, à tout ce qu'il a mis, dans tout le monde visible et invisible, de traces, d'empreintes de ses divines Perfections.

C'est la vue fréquente, habituelle même, de tant d'Excellence, de Grandeur, de Majesté, de Sagesse, de Vérité, de Sainteté.

C'est l'adoration profonde, anéantie et cependant heureuse, joyeuse, de tout ce qu'il y a, en notre Dieu, d'ineffable Infini, de Plénitude absolue, d'insoluble Autorité, Puissance, Souveraineté, Liberté, Félicité, Béatitude.

C'est la louange s'élevant de tout notre être vers cette Perfection substantielle, nécessaire, éternelle, vivante, qui est tout l'Être de Dieu, de Dieu Père, de Dieu Fils, de Dieu Saint-Esprit, qui est l'Inaccessibilité du Père, la Génération du Fils, la Procession du Saint-Esprit ; Perfection qui est l'unité et la Trinité des Personnes divines, leur vie intérieure et leur vertu créatrice opérant au dehors ; qui est aussi leur essentiel domaine sur toute chose, leur adorable conduite s'exerçant sans cesse et en tout lieu par des décrets toujours saints, par des jugements toujours équitables et irréformables, par des œuvres toujours parfaites.

La Religion, c'est l'aplanissement de l'âme à tout ce que Dieu est, à tout ce qu'il veut, à tout ce qu'il opère. C'est la forte, grande, éclatante, toute pleine d'amour, et constante affirmation, que, dans ses voies tout est ordre, tout est sagesse, justice, bonté, vérité, sainteté.

C'est encore la contemplation de cette source adorable d'amour, qui est " le Père des lumières, d'où l'on descend tout don parfait et toute grâce excellente, " qui nous a " créés, régénérés, bénis, gratifiés, glorifiés en Jésus-Christ ", qui nous a comblés " en Lui de toute sorte de bénédictions célestes " dans le temps ; qui nous prépare et nous promet, par Lui, la béatitude à venir, qui est la vision et la possession de sa gloire, contemplation qui est le principe de la plus émue, de la plus profonde reconnaissance, d'une perpétuelle et toujours croissante action de grâces.

La Religion, c'est aussi l'humiliation de notre âme devant notre Dieu ; si bon et pourtant si peu aimé de nous : c'est l'affliction, c'est le repentir, c'est la contrition du cœur ; et c'est l'oblation, la remise, l'abandon humble et simple, mais courageux, prêt à tout sacrifice, fait à Dieu, à sa justice, aux droits de son amour blessé.

La Religion, c'est la supplication qui se reconnaît indigne, mais qui espère, filiale, persévérante, de toujours recevoir et les dons de la Providence et les effusions de la grâce.

C'est la soumission intime, absolue de tout notre être aux desseins de Dieu, à ses plans tracés d'avance (car il n'est rien d'imprévu dans les œuvres de Dieu), à ses volontés, à son bon plaisir, à tous ses droits, à toutes ces adorables exigences : c'est le don universel de tout ce que nous sommes, l'immolation, le Sacrifice parfait de notre volonté, de nos prétentions, de nos desirs, de nos vues, de nos intérêts, absolument de tout ce qui est de nous, en nous, et qui de près ou de loin se rapporte à nous.

C'est, par cette disposition, la proclamation intime, complète, absolue de notre essentielle dépendance et servitude à l'égard de notre Créateur et de notre souverain Seigneur. Et, pour ce qui rien ne manque, autant qu'il est en nous, à ce que méritent la Grandeur, la Majesté, l'Excellence infinie de notre Dieu, la Religion est encore

" cette préparation de l'âme " que recommande le Saint-Esprit, " avant toute prière ", avant la sainte Messe, par conséquent, avant la récitation du Bréviaire, l'administration d'un sacrement, l'oraison, l'entrée même à l'Église, toute œuvre de piété, un simple signe de croix : préparation qui est recueillement intérieur, mortification des sens extérieurs, esprit de foi et d'amour, reconnaissance pour l'honneur qui nous est fait, joie d'enfant à l'approche de son Père.

En un mot, par toute sorte d'actes qui répondent à ce que Dieu est, à ce qu'il opère, à ce qu'il veut, à ce qu'il promet, à ce qu'il donne, la Religion intérieure, c'est en vérité, selon la signification même de ce terme, l'union à Dieu, l'union habituelle, persévérante, à Dieu, en lui-même, en son Être, en sa vie une et trine, à Dieu Créateur, Sauveur, maintenant et à jamais notre Vie unique, dans l'ordre de la nature, comme dans celui de la grâce et de la gloire.

Et bien ! le Prêtre, plus que toute créature dans l'Église, a, par un droit foncièrement inamissible et par un devoir essentiel, le bonheur de vivre de cette union. Qu'on le considère dans la gloire de son Sacerdoce ou dans l'humilité de son état d'Hostie, il fait sans cesse ce qu'il recommande aux fidèles : " Son cœur est en haut : il tient son cœur appliqué, uni au Seigneur. " Les saints Pères ont dit : " Que la contemplation de Dieu et de ses choses divines est tellement la fin de son Sacerdoce, que c'est en vain qu'il porte le nom de Prêtre, s'il n'est pas tout entier occupé de Dieu. " Ils disent encore que " pour d'autres cette application du cœur habituelle et parfaite peut n'être que de conseil, mais pour lui elle est un vrai précepte. Il est Prêtre et Victime : c'est un Sacrifice, c'est un Holocauste en sa perfection qu'il doit offrir dans l'intime de son cœur. " Sans doute, toute créature raisonnable se doit offrir à Dieu comme Principe de sa création et Fin de sa béatitude, ce sont les expressions même de saint Thomas ; mais " c'est le Prêtre, dit un ancien Père de l'Église grecque, qui est perpétuellement et pour toujours un holocauste de très parfaite Religion. " Toujours Prêtre et toujours Victime, il ne cesse d'être à l'autel, et sur l'autel même, pour toutes les saintes œuvres de la Religion, que requiert un si saint lieu, une si sainte condition. Tous les textes de l'Écriture qui expriment ce qui est dû à Dieu d'hommages, de gloire, de reconnaissance, d'amour, sont applicables au Prêtre. Il peut dire : *Prohibebam Dominum in conspectu meo semper. Repletur os meum laude, ut cantem gloriam tuam, tota die magnitudinem tuam. Mediâ nocte, surgebam ad confitentium tibi. Mane astabo tibi... Vesperè et mane et meridie narabo et annuntiabo et exaudiet vocem meam. Omnes viæ meæ in conspectu tuo. Benedicam Dominum in omni tempore, semper laus ejus in ore meo. Nul d'accomplir comme lui la recommandation du divin Maître : *Oportet semper orare et non deficere* ; et celle du disciple du Maître : " *Per ipsum (Christum) offeramus hostiam laudis semper Deo.* "*

Son amour est le feu toujours ardent, dont il est parlé au Léuitique, et que les Prêtres de l'ancienne loi devaient, selon l'ordre de Dieu, entretenir avec tant de soin. C'est la remarque de saint Bonaventure.

Et le Prêtre n'est pas seulement l'homme de la parfaite Religion de Dieu ; il invite sans cesse toutes les créatures à s'offrir, à Dieu, en Hostie de louange. C'est lui qui dit, d'autorité, en vertu de sa mission et de son titre de religieux parfait et de religieux universel de la Trinité sainte : " Venite exultemus Domino, jubilemus Deo salutari nostro... Venite adoremus et procidamus autè Deum, ploremus coram Domino qui fecit nos. " Il presse toutes les âmes de glorifier Dieu, de l'adorer, de reconnaître sa Grandeur, par de profondes prosternations, de flechir sa juste colère par les pleurs de la pénitence. Il dit encore : " *Benedicite omnia opera Domini Domino.* " Nous connaissons la touchante énumération de Daniel. C'est nous, avec un droit incontestable comme celui du prophète inspiré, qui faisons cette invitation à toute créature : " *Laudate Dominum... juvenes et virgines, senes cum junioribus ; reges terræ et omnes populi, principes et omnes iudices terræ. Magnificate Dominum mecum et exaltemus nomen ejus in idipsum.* " " Voilà bien le cri de celui qui aime, dit saint Augustin ; que prétend celui qui aime ? *Magnificate dominum mecum.* Je ne veux pas le glorifier seul ; je ne veux pas l'aimer seul, je ne veux pas m'unir à lui et l'embrasser seul. Que toutes les âmes l'embrassent ! Que toutes en jouissent ! Craons tous : " *Magnificate Dominum mecum, et exaltemus nomen ejus in idipsum.* " Tous crient, en effet ; il doit y avoir dans l'Église une émulation de religion et d'amour pour notre Dieu ; mais la voix qui domine toutes les voix, mais celle qui leur donne le mouvement et l'élan, et l'enthousiasme saint qui les transporte, c'est la voix du Prêtre, parce que c'est au cœur du Prêtre que doit se trouver, s'allumer, s'enflammer le plus brûlant amour. Il est, suivant ces paroles vives, animées, du saint évêque d'Hippone : " *Tuba, psalterium, cithara, tympanum, chorus, cordæ, et organum, et cymbala jubilationis benesonantia. Vos estis hæc omnia.* "

Sans doute, nous ne voulons dire que ce qui est possible dans les conditions de la vie présente. Le Prêtre est la louange perpétuelle de Dieu ; mais il est assujéti, comme toute créature " à ce joug pesant qui est sur les fils d'Adam depuis la sortie du sein de leur mère jusqu'au jour de leur sépulture. " L'infirmité, la souffrance, toutes les nécessités du temps de cet exil amoindrissent extraordinairement la liberté de l'esprit. Aussi, n'est-ce point d'une occupation toujours actuelle que nous parlons, ni d'une contemplation qui se fixe invariablement sur son objet, ni d'une élévation, si dégagée du cré, que l'âme ne puisse être distraite par les affaires et les besoins si multipliés de la vie.

L'esprit de religion est une aptitude intérieure, une habitude de l'esprit et du cœur, suivant lesquelles le Prêtre, déjà par état et par grâce, voué

à Dieu et à son culte, aime, par les actes les plus fréquents, " à l'honorer en toute chose, par Jésus-Christ, " comme le recommande saint Pierre. Tout en lui est moyen et secours pour faire " dans son cœur ces ascensions " respectueuses, filiales, affectives : la science plus complète, plus lumineuse, plus profonde qu'il a de Dieu, de ses attributs, de ses œuvres ; son ministère qui n'a que Dieu et sa gloire pour fin ; les événements de la vie humaine, où il discerne mieux que personne l'action de la Providence, et dans lesquels il adore toujours ce qui infailliblement s'y trouve de Dieu ; sagesse, vérité, ordre, justice, bonté ; les circonstances les plus communes de l'existence de chaque homme, sachant qu' " pas un cheveu de notre tête ne tombe sans que le Père qui est au ciel n'en ait décrété la chute : " la vue de la Création, du ciel, des éléments, de la terre ; la vue, bien autrement attrayante et sanctifiante, des choses surnaturelles et inaccessibles à l'œil de chair ; et toute le reste dont nous aurons à parler, lorsque nous traiterons de l'esprit de Foi. Le Prêtre à le regard fixé sur Dieu et les choses divines, d'une manière si fréquente ; il s'y porte avec tant de facilité, par un mouvement intérieur si simple, avec une perception, une intuition si lumineuse, si sûre et en même temps si bienfaisante, " l'invisible lui devient, par un effet de sa grâce propre et exceptionnelle, si visible, " que sa vie est vraiment, sans effort, un acte presque incessant de Religion. Toujours devant Dieu, " marchant devant Dieu, marchant en Dieu et en Jésus-Christ, vivant, se mouvant, se fixant en Dieu, " (ce qu'il fait ne cessons pas de le dire, non-seulement par une disposition sainte que tout chrétien peut avoir, mais par l'effet d'une condition consacrée par Dieu même), le Prêtre, soit actuellement, soit intentionnellement, et virtuellement, est la perpétuelle louange de Dieu, comme l'entendait le pieux saint Anselme, quand il disait : *Que est laus Sancti ? Ecce ad quod creatus es ; ecce opus famulatus tui... ut nulla in te cura, nulla intentio, nulla cogitatio, nulla sollicitudo mentis, in quantum tibi virtus suppetit, à laude Dei sit vocata.*

Belle et grande et sainte vie que celle du Prêtre, toujours élevée vers Dieu, toujours contemplant Dieu, toujours admirant tant de Beauté, adorant tant de Majesté, ravi de tant de Perfection, soumis à tant d'Autorité, rendant grâces à tant de Largesse et de Munificence, espérant tout de tant de Bonté et de Miséricorde, plein d'ardeur pour satisfaire à tant de droits, et n'ayant ici-bas d'affliction et d'angoisse dans l'âme, tant parce que tant d'amour, tant d'amabilité, tant de doux et puissants attraits, sont l'objet de l'indifférence du grand nombre et de la haine de plusieurs...

Ce grand esprit de Religion fut un des caractères dominants de ces éminentes âmes sacerdotales qui vivent, au XVII^e siècle, un si grand honneur et donnerent tant d'édification à l'Église de France : saint Vincent de Paul, le Père de Condren, M. Olier. Tout le monde le sait, saint Vincent disait à ses Prêtres : " *Étudions-nous à avoir une grande, mais très grande estime de la Majesté et de la Sainteté de Dieu.* " C'est un abîme de perfection, un être éternel, très saint, très pur, très parfait, infiniment glorieux, un bien infini qui comprend tous les biens et qui en soi est incompréhensible. Cette connaissance que nous avons de Dieu doit nous suffire pour nous le faire estimer infiniment, pour nous anéantir en sa présence, pour nous faire parler de sa Majesté suprême avec un grand sentiment de révérence et de soumission. A proportion que nous l'estimerons, nous l'aimerons, et cet amour produira en nous un désir insatiable de reconnaître ses bienfaits et de lui procurer de vrais adorateurs.

Attachons la plus grande importance à l'esprit de Religion parce qu'il répond aux droits de Dieu, à son domaine, à sa souveraineté, à sa gloire, — parce qu'il est l'esprit principal, fondamental, essentiel, de notre Sacerdoce, — mais aussi, parce que le renouvellement de cet esprit dans les âmes est peut-être le plus grand besoin de notre temps. Nous sommes à une époque de travail, d'affaires, de négocié. Tout ce qui est matériel, qui frappe les sens et qui est au profit de la vie présente fait avant tout, et presque uniquement, impression sur les esprits. Il faut, en tout chose, constater un bénéfice, un résultat heureux, représenté par des nombres. Rien n'est à précéder que ce qui se montre avec ces dehors. Ce qui, au contraire, ne se constate pas sensiblement, ce qui n'offre pas une utilité manifeste aux sens, tangible, et dont le profit soit bien notoire, est sans valeur pour le monde de notre siècle. C'est pourquoi l'esprit intérieur de la Religion lui est une énigme ou une sorte d'illusion mystique, qu'il prend en pitié, ou une espèce d'anomalie, qui appartient à un autre âge ; et qu'il faudrait faire cesser. Qu'est-ce qu'un monastère voué à la prière, à la louange de Dieu, pour les hommes de notre temps, même pour une certaine classe de chrétiens ? Qui sait même si, sous l'influence de l'esprit d'erreur qui se répand partout, le grand mouvement qui portait autrefois tant d'âmes vers la vie religieuse contemplative n'est pas disparu pas comme un simple caractère des mœurs d'une autre génération, plutôt que l'œuvre de l'Esprit de Dieu ? Évidemment nous ne savons plus assez ce que Dieu mérite de louange, d'adoration, de reconnaissance de satisfaction et de prière. Les veilles consacrées à l'office divin, les oraisons prolongées ne nous semblent plus à propos, quand il y a tant à faire au dehors. L'application à Dieu est sainte ; mais ne vaut-il pas mieux former, une bonne fois, une intention droite, et ensuite se donner tout entier à ce qui presse le plus ? La contemplation peut être une jouissance ; mais n'est-elle pas stérile de sa nature ? N'est-ce pas, au contraire, l'action soignée, constante, laborieuse qui, en définitive, fait autour de nous la plus grande somme de bien ?... C'est le langage du monde.

N'exagérons rien. Il ne s'agit pas de retrancher de notre vie la moindre de ces occupations que le zèle des âmes et la nécessité de notre posi-

tion nous imposent. Marthe était nécessaire à Béthanie, tandis que Madeleine était aux pieds du divin Maître. Seulement, quelque chose manquait à cette admirable servante du Sauveur. Ne méritons pas le reproche que Jésus lui fit. Soyons, avec affection, avec constance, avec ardeur, à toutes les œuvres de Dieu, mais en même temps soyons à Dieu. Quelle force et sérénité, dans une âme sacerdotale, dont le regard est toujours fixé sur ce Principe unique, et cette fin unique, et ce Centre unique de toute action et de toute vie ! Et, en même temps, pour tout ce qu'il fait, quelle bénédiction incomparable ! Voyez les hommes de grande religion et les œuvres

qu'ils ont faites ; saint Vincent de Paul, M. Olier, le curé d'Ars, et tant d'autres ! Que notre vie soit, comme le veut le saint Concile de Trente, vraiment "pleine de Religion" et faisons tout ce qui dépend de nous pour réagir contre l'esprit tout laïque, de notre siècle. Parlons souvent, très souvent, avec foi, conviction, onction et amour, des droits de Dieu, de ses Attributs, de sa Providence, et de tout ce qui lui est dû d'hommages. Oh ! quelle grâce serait celle d'un Prêtre qui, religieux parfait de Dieu, multiplierait autour de lui le nombre des chrétiens "vrais adorateurs du Père en esprit et en vérité !"

LE SACRE CŒUR DE JESUS

DANS SES RAPPORTS AVEC MARIE

étudié au point de vue de la théologie et de la science moderne

OU

NOTRE-DAME DU SACRE-CŒUR

PAR

le R. P. JULES CHEVALIER

Un beau et fort volume grand in-8 avec deux portraits... Prix franco \$1.88

Nous n'essayerons pas de donner, même par aperçu, le résumé de ce vaste travail. De longues pages n'y suffiraient pas. Il importe pourtant d'en faire saisir la trame générale, afin qu'on en comprenne mieux toute l'importance. A cet effet, ce qu'il convient de dire, c'est qu'après avoir traité de l'origine du titre de Notre-Dame du Sacré-Cœur et de la dévotion qui s'y rattache, le savant auteur s'est attaché à nous faire pénétrer, par les commentaires des saintes Écritures et des docteurs, jusqu'au plus avant des mystères qui signalent la préparation, la naissance et la vie de la Mère de Dieu, avec les vertus et les prerogatives qui se rattachent à ce titre incomparable. Dans ce but, tout ce que peut offrir la science la plus profonde de la théologie mystique a été rassemble dans un corps de doctrine qui est un merveilleux exposé du chef-d'œuvre créé par Dieu pour en faire le temple humain dans lequel devait se clore son Fils fait homme.

Mais ce n'est pas tout. Si nous savons ce qu'est la dévotion à Notre-Dame, combien qui ignorent ce qu'est au juste la dévotion au Sacré-Cœur ! En outre, quelle est la raison, quel est le caractère propre de la dévotion à Notre-Dame du Sacré-Cœur ? Ici encore il fallait, avec toute la rigueur de la doctrine, exposer les raisons du culte auquel les révélations de Marguerite-Marie Alacoque ont donné par toute l'Église, de nos jours surtout, un si large développement ? De plus, il fallait ne point se borner à une discussion avec les physiologistes, dont les deductions plus ou moins véritables servent à la science impie pour combattre la dévotion au Cœur sacré de Jésus, dans son objet matériel qui est le cœur de chair uni à la personne adorable du Sauveur.

Non seulement le R. P. Chevalier est résolu à entrer dans le combat, mais il y a porté la tranquille assurance d'un apôtre qui sait bien que le Sacré-Cœur est le maître souverain de la science, et que celle-ci, bien loin de pouvoir jamais en triompher, doit lui être sujette. Rarement, mieux que dans les deux chapitres consacrés à cette thèse, on a établi le *raisonnable obsequium* qui est le propre de la croyance catholique.

Et pourtant, il est des esprits qui, en dehors de la satisfaction personnelle que doit trouver la piété des fidèles dans la dévotion à Notre-Dame du Sacré-Cœur, recherchent ou peut-être, pour a foule et au point de vue social, son utilité ? C'est à quoi répond encore le savant auteur dans son memorable chapitre sur la convenance et l'opportunité de la dévotion à Notre-Dame du

Sacré-Cœur, où il démontre qu'aucun remède plus efficace ne peut être opposé aux maux du temps présent, spécialement au libéralisme, dont les trois signes caractéristiques, l'orgueil, le socialisme envers l'État et l'esprit de division, sont directement combattus par l'humilité, l'obéissance et la charité, qui sont tout spécialement les fruits de la dévotion au Sacré-Cœur.

Tel est, dans son ensemble, le plan de l'ouvrage du R. P. Chevalier. Il faudrait parler encore des preuves détaillées qu'il joint aux preuves de doctrine et de raisonnement par le moyen des miraculeux événements (guérisons de l'âme et du corps), fruits de la dévotion à Notre-Dame du Sacré-Cœur. Il faudrait parler aussi des conduites merveilleuses de la Providence en la fondation de cet institut des zèles missionnaires du Sacré-Cœur d'Issoudun, qui fut suggéré en même temps, et comme par inspiration, à trois jeunes prêtres, lesquels ne se séparèrent jamais pour la réaliser. Il faudrait pouvoir entrer, pour en montrer la sagesse et la fécondité, dans le détail des règles qui président au fonctionnement des œuvres multiples fondées par cette congrégation : l'archiconfrérie de Notre-Dame du Sacré-Cœur, dont les adhérents sont aujourd'hui au nombre de plus de quinze millions ; la congrégation des prêtres secouriers du Sacré-Cœur, le tiers-ordre du Sacré-Cœur, la congrégation des enfants du Sacré-Cœur, la petite œuvre du Sacré-Cœur, et enfin le culte perpétuel d'honneur et de réparation envers le Sacré-Cœur, mais nous ne pouvons que les indiquer.

Cette seule énumération, d'ailleurs, proclame eloquemment la vitalité d'une œuvre qui se perpétue en de telles efflorescences. Le livre, plein de doctrine, de science, d'éloquence et d'oraison du R. P. Chevalier, livre pénétré de la haute approbation du saint-Père et qui a mérité à son pieux auteur les félicitations d'illustres évêques, ne contribuera pas peu à ouvrir dans nombre de cœurs les voies nouvelles à la dévotion de Notre-Dame du Sacré-Cœur. Il nous est doux de penser qu'un jour, bientôt peut-être, grâces aux supplications de plus en plus ferventes des pieux chevaliers du Sacré-Cœur, de solennels *Te Deum* retentiront à Rome, dans le nouveau sanctuaire construit selon le vœu du Pape par les missionnaires ; à Paris, dans la vaste église élevée par la France pénitente, et à Issoudun, dans la noble basilique reconstruite au culte, pour célébrer le triomphe de la France chrétienne sur la révolution qui la devora !

Auguste Bousquet

LES Soirées de Saint-Petersbourg

OU

ENTRETIENS SUR LE GOUVERNEMENT TEMPOREL DE LA PROVIDENCE

Suivies d'un Traité sur les Sacrifices

Par le comte J. de MAISTRE

2 volumes in-12... Prix franco \$1.75

UNE COURSE AUX CAPITALES

ALLEMAGNE, AUTRICHE, ROUMANIE, RUSSIE, SUÈDE, NORVÈGE ET DANEMARK

PAR

M. l'abbé Hamard

1 beau vol. in-8 illustré. Prix franco \$1.50

AMOUR AU SACRE CŒUR

Chants au Sacré Cœur de Jésus et au Saint Sacrement

SOLOS ET CHŒURS A TROIS VOIX AVEC ACCOMPAGNEMENT D'ORGUE

PAR

M. l'Abbé E. A. GIELY.

SIXIÈME ÉDITION

Un volume grand in-8... Prix franco \$3.00

EVÊCHÉ DE VALENCE.

Monsieur le Chanoine,

Le succès si légitimement obtenu par vos chants religieux intitulés *Amour au Sacré Cœur* nous est une sûre garantie de l'accueil qui sera fait à la quatrième édition de ce travail à la fois remarquable comme œuvre d'art et au point de vue de la solide piété.

Je n'ai donc point à vous souhaiter une réussite qui ne saurait être douteuse ; mais à vous féliciter d'avoir contribué puissamment à la glorification du Cœur de Jésus, en faisant passer dans vos compositions musicales et poétiques l'esprit de ferveur dont vous êtes rempli.

Un grand nombre de vos cantiques sont deve-

nus populaires : c'est la preuve incontestable de leur mérite. Le peuple catholique, en les faisant siens et en les redisant avec enthousiasme, proclame ainsi que vous avez trouvé le secret de traduire les sentiments de foi et de charité qui l'animent, avec une fidélité dont nos recueils les plus estimés offrent trop rarement l'expression.

Soyez béni pour cette œuvre de zèle et pour toutes celles qu'un amour profond de Dieu et des âmes ne cesse d'inspirer à votre cœur sacerdotal.

Je vous reitère, Monsieur le chanoine, avec l'expression de mon affectueux respect, l'assurance de mon entier dévouement en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

CHARLES, évêque de Valence.

Valence, le 8 juin 1877, en la fête du Sacré Cœur de Jésus.

L'HOMME

SA NATURE, SON ÂME, SES FACULTÉS ET SA FIN

D'après la doctrine de saint Thomas d'Aquin

Par Mgr de La BOUILLERIE

1 beau volume grand in-8... Prix franco \$1.50

CHAPITRE I.

L'UNITÉ DE L'HOMME.

L'homme est le lien entre les deux mondes, celui de l'esprit et celui de la matière. — Son unité s'exprime par le mot *moi*. — Fait intime de la conscience et mystère profond.

I.

L'homme occupe dans l'ensemble de la création une place tellement à part et tellement considérable, qu'après la connaissance de Dieu, celle qui a l'homme pour objet est, de toutes, la plus importante.

Vous connaître, ô mon Dieu, et me connaître : *Novum te, novum me*, s'écriait saint Augustin. En ces deux mots, le grand Docteur de l'Église embrassait les sommets de la science.

Si, en effet, Dieu est créateur, l'homme a été créé par lui pour être le lien entre les deux mondes qui sont l'œuvre de ses mains, le monde des esprits et le monde matériel. Ame et corps tout à la fois, il les résume en sa personne. Il ne serait pas homme s'il n'était pas esprit ; il ne serait pas homme s'il n'était pas matière. Et ainsi on peut dire qu'il est vraiment, suivant l'ancien adage de la philosophie, un abrégé de l'univers entier.

II.

On comprend, toutefois, que, pour devenir cet abrégé, l'homme doit lui-même être essentiellement un ; et c'est ici l'étonnant phénomène qu'il présente. Il est le composé de deux natures entre lesquelles il y a un abîme : nature spirituelle et nature matérielle ; et cependant, il est un. Et on peut dire que l'unité de l'homme est le fait le plus intime et le plus profond de sa conscience.

Cette unité s'exprime par un mot — le mot *moi*, que chaque homme, en le prononçant, applique à sa propre personne et à l'universalité de ses actes. C'est moi qui pense, qui veux, qui aime ; c'est moi qui marche ; moi qui me nourris. Le moi,

c'est mon âme et c'est mon corps. Le moi, c'est chacun de nous.

L'unité du composé humain en cette dualité d'âme et de corps est le grand fait de notre nature. Et briser cette unité ou faire abstraction de cette dualité attribuer au corps ce qui appartient à l'âme, à l'âme ce qui est l'office des organes et des sens corporels, ne pas admettre que ces deux éléments si divers qui se rencontrent dans l'homme s'unissent, sans se mélanger, pour ne former qu'une seule et même nature, une seule et même personne, c'est méconnaître radicalement ce que nous sommes : c'est poser en philosophie le principe des plus grandes erreurs.

Si vous ne voyez dans l'homme qu'un corps et des organes matériels, vous vous jetez dans un matérialisme abject. Vous faites de l'homme une brute ; et on comprend que vous la lui donniez pour ancêtre.

Si, vous jetant à l'extrême, vous isolez tellement l'âme du corps que, sans lui, sans le secours des organes et des sens, « le puisse accomplir son acte le plus élevé, l'acte intellectuel, le corps devient pour l'âme un inutile fardeau, et vous ne savez plus me dire pourquoi Dieu lui impose cette charge.

Cette dualité de substance en un même être ne formant qu'un seul être substantiel, ce moi, qui est à la fois corps et âme, devient pour vous d'insondables mystères.

Toute bonne philosophie doit, pour étudier l'homme, partir du fait de son unité.

Cependant, le problème demeure, et on demande comment il se peut faire que l'homme, esprit et corps, ne soit néanmoins qu'un seul et même être substantiel, une seule et même personne.

La philosophie, dont nous essayons ici de développer l'enseignement, a résolu le problème en disant que l'âme humaine est la *forme substantielle* de l'homme.

Mais cette expression, qui renferme toute une profonde doctrine, a besoin d'être longuement expliquée ; et c'est celle explication que nous présentons dans ce livre.

INSTRUCTIONS FAMILIÈRES

ET

LECTURES DU SOIR

SUR TOUTES LES VÉRITÉS DE LA RELIGION

PAR MGR DE SÈGUR

2 volumes in-12... Prix franco \$1.50

LE CALIFE, LE BERGER ET LE BONHEUR.

Un calife de Bagdad, dans je ne sais quel siècle, étant un jour à la chasse, fut jeté à bas de son cheval ; il se fût tué infailliblement sans un pâtre qui arrêta le coursier, au risque d'être tué lui-même.

Couvert de plaies et de bosses, le calife fut reporté dans son palais ; car les califes, tout califes qu'ils sont, se font des bosses et se meurtrissent en tombant. — Quand les premières souffrances furent passées, il voulut voir son sauveur. On alla chercher le pauvre berger, on l'amena au palais, et il fut introduit près du prince malade.

« Tu m'as sauvé la vie, mon fils, dit celui-ci : je veux reconnaître ton assistance ; je jure donc par ma barbe que je te donnerai tout ce que tu me demanderas. Tu vois que ma générosité est digne de ma puissance.

— Oh ! Seigneur, répondit le berger, je n'ai pas longtemps à chercher. Il ne me manque pour être heureux qu'une seule petite chose, c'est d'avoir une cabane à moi avec un petit jardin, pour y vivre en paix avec ma femme et mes enfants.

— Tu n'es pas difficile, dit en souriant le calife, et appelant son vizir, il fit donner au pâtre, sur-le-champ, une maisonnette et un pré situés près de Bagdad.

Voilà mon homme enchante, qui s'en va en sautant, racontant sa joie à tous les passants, et le soir même il prend possession de son nouveau domaine.

Non loin de sa maison, il y avait un voisin, logé à peu près de même, ils firent connaissance. Le voisin avait un petit troupeau, et il s'en faisait un joli revenu.

« J'ai oublié de demander quelques bestiaux à mon calife, se mit à penser un jour notre pâtre, mon voisin est bien plus à l'aise que moi. Que faire d'un champ sans vaches, sans moutons ? »

Et le lendemain matin le brave homme se rend au palais et demande à parler au calife. Il y avait ordre de le laisser toujours entrer.

« Eh bien ! mon ami, lui dit le prince avec bonté, es-tu heureux et ta maison est-elle comode ? »

— Très-comode, seigneur, dit le berger, et je suis fort heureux, mais il me manque une chose indispensable, un troupeau comme celui de mon voisin. Je ne serai jamais à mon aise si je n'ai quelques bestiaux. Je viens supplier Votre Hautesse de daigner m'en donner une petite douzaine.

— Au fait, reprit le calife, il faut du bétail pour un champ. Qu'on lui donne ce qu'il demande, et qu'il choisisse dans mes troupeaux. Va, mon ami, et sois heureux à ce prix.

Et le berger choisit deux petites douzaines et demie des plus belles bêtes de Sa Hautesse. « Je

serai plus riche que mon voisin, se disait-il tout bas en se frottant les mains. Maintenant, je suis le plus heureux homme du monde.

Qui : mais c'est que son champ était bien petit pour un si beau troupeau. Et puis, à un quart de lieue, il y avait une métairie toute neuve, bien jolie, bien rapportante.

Notre homme n'y put tenir longtemps. Il était soucieux, triste. "Vois-tu, femme, dit-il un soir après sa journée, nous ne serons heureux qu'un jour : nous aurons une petite ferme comme celle d'à côté. Je vais aller à Bagdad pour mes affaires ; je tâcherai de voir le calife et je lui demanderai qu'il me donne cette petite métairie-là. Qu'est-ce que cela pour lui ?"

Qui fut dit fut fait. Le lendemain la demande était faite ; le calife, après un reproche amical, donnait la métairie et conseillait à son protégé de ne pas trop suivre ses idées d'agrandissement. "Oh ! maintenant, répondit Ben-Adab (c'était le nom du père-fermier), maintenant c'est fini à tout jamais et je n'ai plus besoin de rien."

Et cependant, trois mois après, il reparait devant son bienfaiteur, un peu honteux, il est vrai, mais très-décidé à demander quelque chose encore. Il avait vu un riche seigneur du voisinage : la splendeur de sa suite, sa vie de plaisir et de repos, la magnificence de son palais avaient tellement séduit le cœur du fermier, que le fermier s'était dit : "Je ne serai jamais heureux que lorsque j'en serai là !" et le fermier, confiant en la promesse du tout-puissant calife, venait demander à devenir grand seigneur.

Le calife fit des objections, mais son serment lui fut rappelé ; il avait juré par sa barbe.—Voici donc Ben-Adab devenu seigneur, possesseur d'une magnifique terre de quinze lieues de tour, maître d'un des plus charmants châteaux des environs de Bagdad, servi par des milliers d'esclaves : il n'a plus qu'un mot à dire, qu'un désir à exprimer, et tout arrive selon sa volonté. Mais il n'a rien à faire ; il ne sait ni lire ni écrire, il s'ennuie...

"Ma foi, se dit-il un beau jour, je ne tiendrai pas longtemps à une vie pareille. Un homme comme moi ne peut pas rester dans l'ombre. Il faut me jeter dans les affaires : il faut acquiescer de l'influence dans le monde politique. La politique, voilà ce qu'il me faut."

Et après avoir ruminé son idée, après avoir formé des plans absurdes, comme on peut bien l'imaginer, après avoir mûrement comparé ses capacités avec les divers emplois du gouvernement, il s'adresse un jour au calife et lui déclare que s'il veut le rendre heureux, s'il veut tenir sa parole jusqu'au bout, il doit le nommer son grand vizir, son premier ministre.

Le prince est sur le point de se fâcher et de faire expier à Ben-Adab son orgueilleuse témérité. L'idée cependant lui paraît plaisante. Qui sait ? il y a peut-être sous cette écorce inculte le germe d'un grand homme.—Bref, il accueille sa requête et lui fait donner immédiatement le turban de grand vizir.

Le grand vizir se met à l'œuvre. Et d'abord, il ne comprend rien à rien. Il est obsédé d'affaires, de demandes, de plaintes, de solliciteurs. Il brouille tout : là où il faut refuser, il accorde ; là où il faut accorder, il refuse. Le calife rejette quelques plans qu'il propose à son approbation. Il se dépite, il est soucieux, inquiet, jamais il n'a été si malheureux.

"Quelle vie ! quelle vie ! s'écrie-t-il en se couchant un soir : comment un vizir peut-il vivre un mois ? Je ne suis que le premier esclave du calife. C'est lui qui me contrarie dans tout ce que je veux faire. Je vois bien maintenant ce qui en est : pour avoir la paix et être heureux, il faut être le maître... Si le calife voulait me céder sa place, comme tout irait..."

Il y pense toute la nuit. Il se convainc de plus en plus de la nécessité du pouvoir absolu pour le bonheur, et le calife n'était pas encore levé, que son grand vizir improvisé, introduit auprès du lit de repos de Sa Hautesse, lui demande humblement de lui donner sa place.

Le calife croit rêver ; il se frotte les yeux. Il s'assoit sur son séant. Il se fait mordre le doigt par un esclave qui, ayant mordu trop fort, est condamné immédiatement à cent coups de bâton. "Que dis-tu ? répète," dit-il à Ben-Adab. "Je dis, seigneur, que vous devriez bien me laisser régner en votre lieu et place, et que tout le monde y gagnerait, l'empire, moi, vous-même."

Le prince a bien entendu cette fois. Il se lève, passe sa robe et frappe dans ses mains. Quatre esclaves noirs accourent. "Tourne-toi," dit-il au vizir. Ben-Adab se tourne. Le calife prend son élan, lui donne un immense coup de pied là où on les donne d'habitude, fait un signe à ses nègres, qui empoignent le vizir ébahi et le conduisent, avec un accompagnement semblable, jusqu'à la porte du palais. Là, ils le dépouillent de ses vêtements et le laissent en chemise, exposé à la risée des passants.

Ben-Adab, honteux et confus, retourna à son pauvre métier de père, où il mourut misérablement.

Et ce Ben-Adab, mon cher lecteur, savez-vous où il est ? Bien près de vous, peut-être ; dans votre maison ; plus que cela, dans votre chambre ; plus que cela encore, dans vos habits.

Oui, dans vos habits. Car cette histoire, c'est la vôtre, c'est la nôtre à tous.

Nous courons toujours après le bonheur, et nous le croyons toujours dans la position élevée d'un crân au-dessus de la nôtre. Quand nous avons goûté de cette position, nous regardons à l'échelon supérieur, et nous cherchons toujours sans jamais trouver.

Petit ouvrier, nous voulons, pour être heureux, devenir ouvrier célèbre ; ouvrier habile, nous voulons, pour être heureux toujours, devenir patron ; de patron, rentier, de rentier, gros propriétaire ; de gros riche, homme politique ; d'homme politique, ministre ; et qui sait ? de ministre, peut-être quelque chose de plus !.

Et nous sommes malheureux, malheureux par notre faute ! Parce que nous ne cherchons pas le bonheur là où il est, dans notre cœur. Parce que nous croyons que la position fait le bonheur. Tandis qu'il consiste dans la disposition avec laquelle on vit dans sa position, quelle qu'elle soit. Tous, nous sommes appelés au bonheur, riches et pauvres, gouvernants et gouvernés, petits et grands ; Dieu, dans sa bonté, a fait du bonheur pour tout le monde.

Celui-là seul est heureux, qui porte doucement et patiemment les peines inséparables de la vie humaine, qui puise dans l'amour de Dieu cette paix du cœur qui surpasse tout sentiment, qui sait que la vie de ce monde ne doit pas durer longtemps et qu'à ses misères, endurées chrétiennement, succéderont des joies merveilleuses que rien ne pourra troubler. Celui-là seul est heureux, en un mot, qui est bon chrétien. Puissons-nous tous être de ce nombre, et profiter de la petite histoire du calife, du berger et du bonheur !

LE RETOUR A LA FOI

PAR SES SPLENDEURS Par M. l'abbé MOIGNO 1 volume in-12 Prix franco 75cts

SAINT BRUNO

L'ORDRE DES CHARTREUX

M. L'ABBÉ F. A. LEFEBVRE MEMBRE DE L'ACADÉMIE D'ARRAS

2 forts volumes in 8 avec portrait Prix franco 83.75

MON CHER CURÉ, J'ai lu avec une réelle satisfaction votre nouvel ouvrage Saint Bruno et l'Ordre des Chartreux et j'ai pu reconnaître tout ce qu'il vous a fallu de patience, de recherches et d'érudition pour mener à bonne fin cet important travail. Je vous félicite d'avoir su trouver, au milieu des soins multipliés du ministère pastoral, le temps nécessaire pour vous occuper d'études, aussi graves et aussi sérieuses, et je ne puis que vous encourager à les continuer avec le même zèle.

Votre ouvrage me paraît digne d'être publié ; il prouve de la part de l'auteur une étude approfondie de son sujet et montre que, à la clarté d'une science vraie et d'une critique impartiale, vous avez su apprécier avec sagesse les hommes, les événements et les faits historiques que vous développez d'une manière attrayante.

En reliant comme vous l'avez fait, la vie de saint Bruno à l'histoire ecclésiastique de son temps, vous avez donné à l'existence d'un homme l'intérêt qui s'attache à l'époque des grands et courageux combats de Grégoire VII et d'Urbain II. Il n'est pas jusqu'à la province de Reims dont je viens de m'éloigner, qui ne reçoive de votre livre un rayon de lumière. La célèbre école de la ville de saint Remi trouve une belle page de son histoire dans ce même livre, où vous rappelez que le fondateur des Chartreux fut à la fois son écolier et son écolâtre.

Écrit dans un style clair et d'une noble simplici-

te cet ouvrage nous fait connaître dans toute sa vérité la vie intime, le but surnaturel et l'influence salutaire des pieux enfants de saint Bruno : c'est là un beau sujet d'étude. Les Chartreux voués à la solitude du cloître, vivant de renoncement et accomplissant, jour et nuit, le ministère de la prière et de l'immolation perpétuelle, sont en effet appelés, par les moyens que la Règle leur fournit, à détourner les fléaux qui menacent la société et à prier Dieu de l'arrêter sur la pente fatale où elle glisse si rapidement. Je désire que l'influence de votre travail se fasse sentir d'une manière utile pour le bien de la religion.

En retraçant la vie des Révérends Pères Généraux si illustres par leur piété, leur savoir et leur sainteté ; en rappelant les faits saillants de leur histoire, vous avez très bien fait ressortir non seulement leur ardent amour et leur dévouement sans borne pour leur Institut, mais encore les services qu'ils ont rendus aux lettres, aux sciences et aux arts ; vous avez su faire valoir, avec talent, leur inaltérable attachement à la Chaire de saint Pierre et le zèle qu'ils ont mis, dans tous les temps, à soutenir les intérêts de l'Église. Ce livre n'est donc pas seulement digne d'un érudit, il est digne aussi du sacrodoce dont vous êtes honoré ; c'est pourquoi tout en vous félicitant de l'avoir écrit, je lui souhaite le succès qu'il mérite.

Recevez, mon cher Curé, l'assurance de mes plus dévoués sentiments en N. S. † GUILLAUME-RENÉ, Evêque d'Arras, de Boulogne et de Saint-Omer.

LE PLUS BEAU JOUR DE LA VIE

Lectures édifiantes

A L'USAGE DES ENFANTS DE LA PREMIERE COMMUNION

1 beau volume in-18 reliure riche Prix franco 60 cts

LE DOCTEUR DES NATIONS

LA SOMME DE SAINT PAUL

PAR M. A. RICHE, P. S. S.

1 volume in-12 Prix franco \$1.00

LA LOI DIVINE

L'esprit révolutionnaire

ANTOINE FLEURY

1 volume in-12 Prix franco 88cts

LA BONTÉ

SCIENCE DE LA VIE

Par M. l'abbé ACHILLE FLEURY

1 volume in-12 Prix franco 75cts

DES LOIS INTIMES

DE LA SOCIÉTÉ

Antoine Mollière

1 fort volume in-8 Prix franco \$1.88

C. B. LANCTOT

1664, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL

VIN DE MESSE

Approuvé par Sa

Grandeur Monseigneur

de Montréal.

SAYS NOIRS,

MÉRINOS

ET

SOUTANES

SUR

COMMANDE.

HUILE D'OLIVE

Pour les sanctuaires,

HUILE POUR TABLE

AUBES

PURIFICATOIRES

LAVABOS

ET

LINGERIE

POUR

EGLISE.

Importation de Calices, Cibores, Burettes, Ostensoirs, Chandeliers, Lampes, Encensoirs, Bénitiers, Fontaines à Baptême, Chasublerie, Orfèvrerie, Fleurs artificielles, Lustres à cristaux, Candélabres, Encens, Harmoniums, etc. Fabrication de Statues religieuses en plâtre et carton-pierre, Décoration d'église, Vitraux, Chemin de la Croix, Transparents pour intérieur d'église, Peintures religieuses, Broderie, Chasublerie.

Spécialité : DRAPEAUX, BANNIÈRES, INSIGNES, Etc.

